

sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets



Le mot de la Présidente

Le Rapport annuel offre l'opportunité de faire le point sur l'activité d'UNIVALOM, qui joue un rôle remarqué dans le service public du traitement des déchets du Département.

C'est ainsi qu'il prend en charge les apports d'une population d'environ 270 000 habitants à laquelle s'ajoute un flux touristique important en période estivale, soit au total **240 000 tonnes de déchets ménagers dont 97 % sont valorisées par la production électrique, le recyclage et le compostage**, seule une part résiduelle de 3 % se trouvant envoyée en installation de stockage.

C'est exceptionnel et bien au-delà des objectifs fixés par le Grenelle 2 de l'Environnement qui prévoit une obligation de valorisation des déchets ménagers à hauteur de 75 %.

Tout cela a été rendu possible grâce à la modernisation de l'Unité de Valorisation Energétique d'Antibes, réalisée dans le cadre d'un Contrat de Partenariat Public Privé, soit un investissement de plus de 60 millions d'euros, particulièrement avantageux, qui permet au Syndicat de proposer à ses membres les prix de traitement les plus bas du Département.

Par ailleurs, toujours dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, UNIVALOM a pris en compte, dès 2011, les directives de l'Etat afin de réduire la quantité de déchets produits sur son territoire, sur la base de cette idée simple maintenant bien acceptée : **le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !**

Dans ce but, le programme local de prévention des déchets lancé en 2015 vise à mettre en œuvre plusieurs démarches destinées à réduire les tonnages apportés, dont plusieurs connaissent déjà un grand succès : il faut citer l'opération Objectif Zéro Déchet, ainsi que le compostage collectif qui compte maintenant plus de 60 installations et qui suscite un vif intérêt et une demande constante.

Soulignons aussi la gestion des déchèteries, dont l'accueil a été facilité pour les usagers qui peuvent maintenant accéder aux structures du SMED et d'UNIVALOM avec les mêmes badges : ainsi plus de 120 000 usagers ont pu aisément accéder en 2017 aux déchèteries du Syndicat.

La politique d'UNIVALOM s'inscrit donc parfaitement dans le contexte de développement durable, avec le souci constant de protéger la population tout en assurant une gestion stricte des deniers publics.

Josette Balden
Présidente d'UNIVALOM

Sommaire

x



1

Synthèse

Fiche d'identité	8
Ce qui a changé depuis 2010 !	10
Indicateurs techniques	12
Indicateurs financiers	14
Actions marquantes de l'année	16

x

x



2

Présentation générale de l'établissement

Organisation et compétences	20
Bureau d'UNIVALOM	21
Membres du conseil Syndical	22
Personnel	23

x

3

Prévention des déchets

Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD)	26
Bilan année 2017 du Programme	27
Compostage collectif	28
Recyclerie mobile	30
Objectif Zéro Déchet	31
Perspectives 2018	33

x



x

x

4

Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés

Ordures Ménagères et Assimilées	38
Ordures Ménagères résiduelles	38
Verre	39
Emballages et papiers	39
Déchets hors Ordures Ménagères et Assimilées	40
Filières de traitement UNIVALOM	41
Filières Eco-organismes	42
Régie de Transport	44

x



x

x

×	5	Réception des déchets ménagers et assimilés en déchèteries		×	
		Réseau des déchèteries	48		×
		Déchèterie de Le Cannet	49		
		Déchèterie de Mandelieu-La Napoule	49	×	
×		Déchèterie de Mouans-Sartoux	50		
		Déchèterie de Mougins	50		
	×	Déchets acceptés en déchèteries	51		
×	6	Annexes		×	
		Annexe 1 : Bilan financier des flux des déchets en 2017	54		
		Annexe 2 : Bilan financier et quantitatif des flux de déchets	55		
	×	Annexe 3 : Tarifs UNIVALOM 2017	56		×
		Annexe 4 : Les recettes d'UNIVALOM	57		
		Annexe 5 : Liste des marchés passés en 2017	58		
		Annexe 6 : Filières de traitement actuelles : liste des marchés	59		
		Annexe 7 : Filières de traitement actuelles : capacités des installations	60	×	
		Annexe 8 : Population d'UNIVALOM	61		
×		Annexe 9 : Organigramme du Syndicat	62	×	
		Annexe 10 : Devenir des déchets en 2017	63		
		Annexe 11 : Données des OMA et déchets hors OMA	64		
		Annexe 12 : Bilan des flux des déchets en 2017	65		×
		Annexe 13 : Régie de transport en 2017	66		
	×	Annexe 14 : Bilan 2017 détaillé du PLPD	67		
		Annexe 15 : Fiche d'identité de l'Unité de Valorisation Energétique	68		×
×		Annexe 16 : Revue de presse 2017	99		
		Annexe 17 : Terminologie et modes de calcul	70		

Le présent document constitue le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets du Syndicat Mixte pour la Valorisation des Déchets Ménagers. Il liste les différents indicateurs techniques et économiques des services mis en œuvre par la collectivité en deux étapes :

- une présentation générale du Syndicat Mixte (données juridiques, administratives, quantitatives et techniques) ;
- un bilan global des activités prévention, déchets et déchèteries.

Il est à souligner que les coûts présentés sont en euros H.T.

Etabli en application de l'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets (Loi sur la transition énergétique du 17 août 2015 et son décret d'application du 30 décembre 2015).



x

x

x

x

x

x

x

x

x

x

x

x



Ce chapitre présente une synthèse quantitative, qualitative et financière de l'activité d'UNIVALOM pour l'exercice 2017. Cette année, le gisement global de déchets sur l'aire d'UNIVALOM a diminué de 1,7 % par rapport à 2016.

Fiche d'identité



Syndicat Mixte pour la Valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés

Compétences



Traitement des déchets
Gestion des déchèteries (optionnelle)

Collectivités Membres



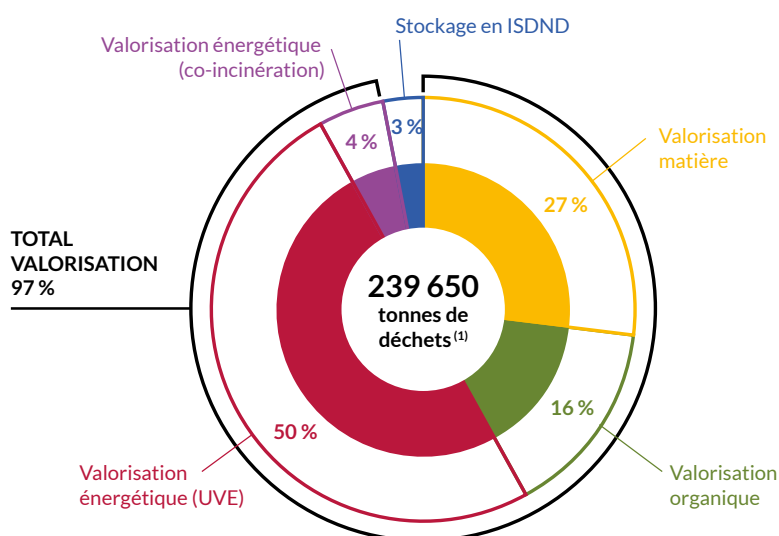
- CASA
- CAPL au titre de Le Cannet, Mandelieu-La Napoule, Mougins et Théoule-sur-Mer
- CAPG au titre de Mouans-Sartoux
- Commission Syndicale de l'Unité de Valorisation Énergétique d'Antibes

Population desservie

(INSEE 2015) :



269 358
habitants



Coût net
15 323 127
€ HT⁽²⁾

Coût général :
26 357 721 € HT
Ressources propres :
11 034 594 € HT



890
kg/hab/an

269 358 habitants
63,94 € HT / tonne
56,89 € HT / habitant

⁽¹⁾ : Tous déchets confondus

⁽²⁾ : le coût général comprend les charges fonctionnelles, le coût des prestations déchets, le remboursement des emprunts et la communication déchets. Les recettes correspondent aux produits industriels, soutiens, aides et subventions (aucune contribution des Communautés d'Agglomération membres n'est prise en compte dans les recettes).



DONNÉES DÉCHETS :

	2016	Evolution en %	2017
Population municipale (habitants)	271 752	- 1 %	269 358
Gisement total de déchets sur le territoire d'UNIVALOM (tonnes)	243 820	- 1,7 %	239 650
Tonnages OMA (tonnes)	143 354	0,5 %	144 047
Tonnages DMA - hors OMA (tonnes)	100 465	- 5 %	95 604
Part des OMr dans le gisement (pour rappel 64 % en 2006) (%)	50	2 %	51
Valorisation du gisement (%)	97	0 %	97
Sites de compostage (nb)	37	65 %	61
Production électricité (MWh)	75 253	- 3,6 %	72 577
Tonnages transportés par la régie (tonnes)	14 452	- 10 %	13 051
Rotations effectuées par la régie (nb)	2 211	- 6 %	2 089

DONNÉES DÉCHÈTERIES UNIVALOM :

Fréquentation (nb d'utilisateurs)	104 813	15 %	120 912
Tonnages réceptionnés et évacués (tonnes)	25 264	- 5 %	23 914
Tonnages par habitant (tonnes)	0,267	- 4 %	0,256
Recettes (€)	631 655	6 %	670 555
Coût moyen par habitant (€)	7,7	- 21 %	6,1
Coût moyen par tonne réceptionnée (€)	28,9	- 17 %	23,9

DONNÉES FINANCIÈRES :

Coût général (€)	30 170 456	- 5 %	26 357 721
Recette totale (€)	9 892 150	12 %	11 034 594
Coût net (€)	20 278 306	- 24 %	15 323 127
Part de la prestation déchets dans le coût total (%)	70,8	9 %	77

DONNÉES RESSOURCES HUMAINES :

Agents (nb)	31	0 %	31
Formations suivies (nb de jours)	57	- 82 %	10
Recrutement (nb)	1	NS	0
Absentéisme (nb de jours)	665,5	- 19 %	538
dont pour les déchèteries (nb de jours)	404	- 57 %	173
dont accidents de travail (nb de jours)	202	19 %	241

*NS : Non Significatif

Ce qui a changé depuis 2010 !

×

×



×

Depuis 2011, 61 sites de compostages ont ouvert

×

×

Nouveaux bâtiments administratifs : inauguration en 2011

×

Adhésion à AMORCE

Signature des contrats Eco-Emballages et Ecofolio

×

×

Changement de direction administrative

Modification des consignes de tri : tous les emballages plastiques se recyclent

×

2010

Traitement des encombrants en CSR pour une valorisation en cimenterie

2011

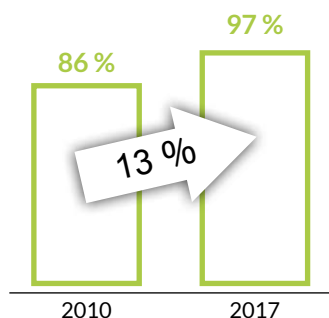
2012

Recrutement d'un maître composteur

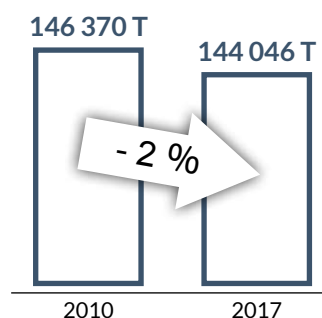
Acquisition d'un véhicule électrique

2013

Taux de valorisation
évolution 2010 - 2017



Diminution des OMA
2010-2017



×

×





Arrivée des déchèteries
CAPL et CAPG
(compétence optionnelle)

Gestion des déchets
issus des intempéries

Trophée de bronze du plan
climat énergie du Conseil
Départemental 06

2014

Adhésion à ALIAPUR,
Eco DDS et Eco Mobilier

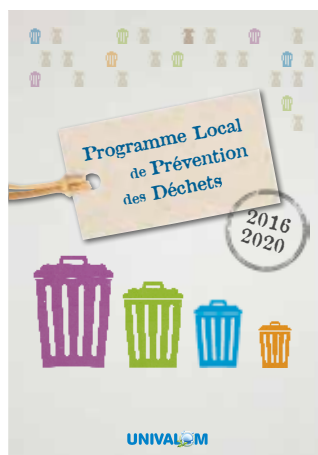


écomobilier

2015

2016

Programme Local de
Prévention des déchets



Dématérialisation :
full démat

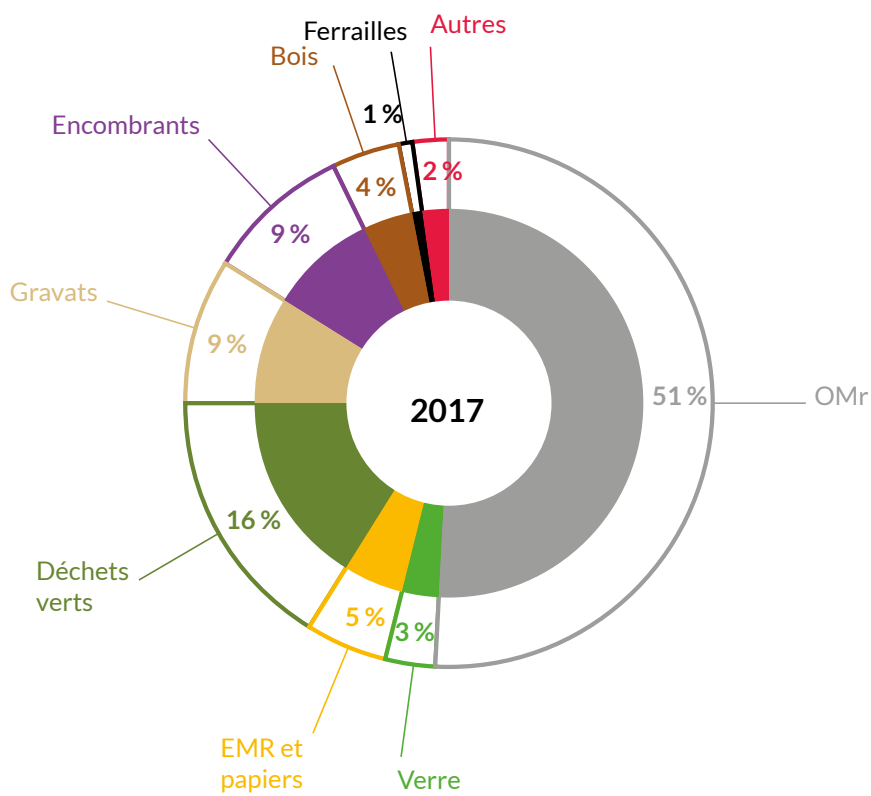
2017

Objectif
Zéro
déchet

Indicateurs techniques

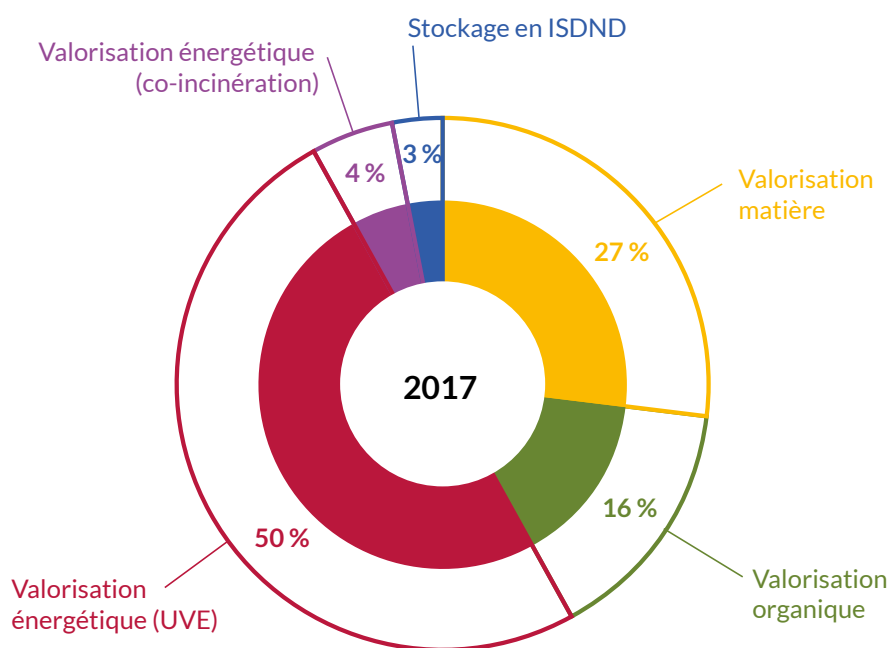
La part des OMr dans le gisement total (DMA) est, pour cette année de 51 %.

Répartition des tonnages traités en 2017



La répartition des pourcentages de valorisation reste comparable à ceux de 2016.

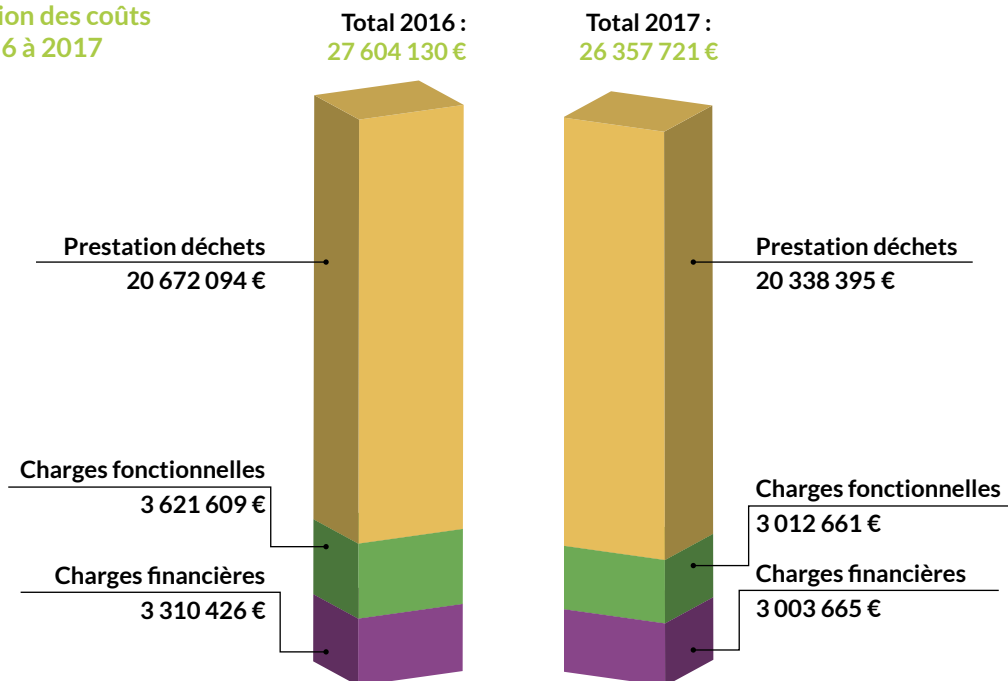
Devenir des déchets en 2017



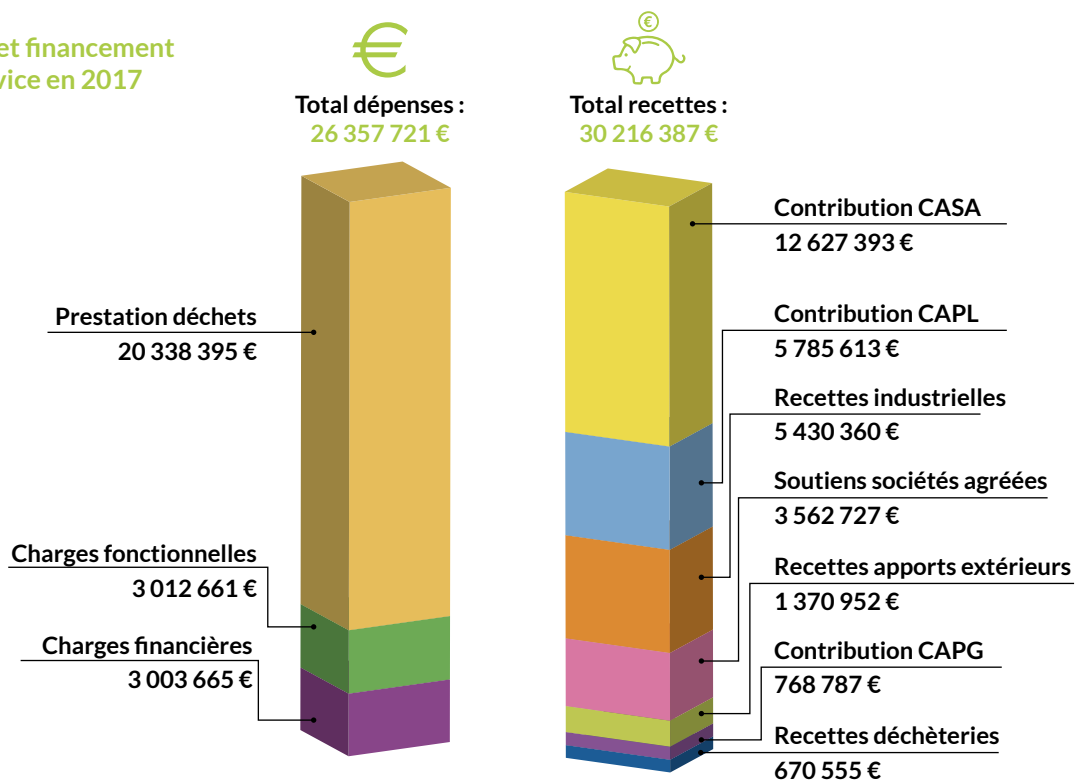
SYNOPTIQUE DES FLUX DE DÉCHETS D'UNIVALOM



Evolution des coûts
de 2016 à 2017

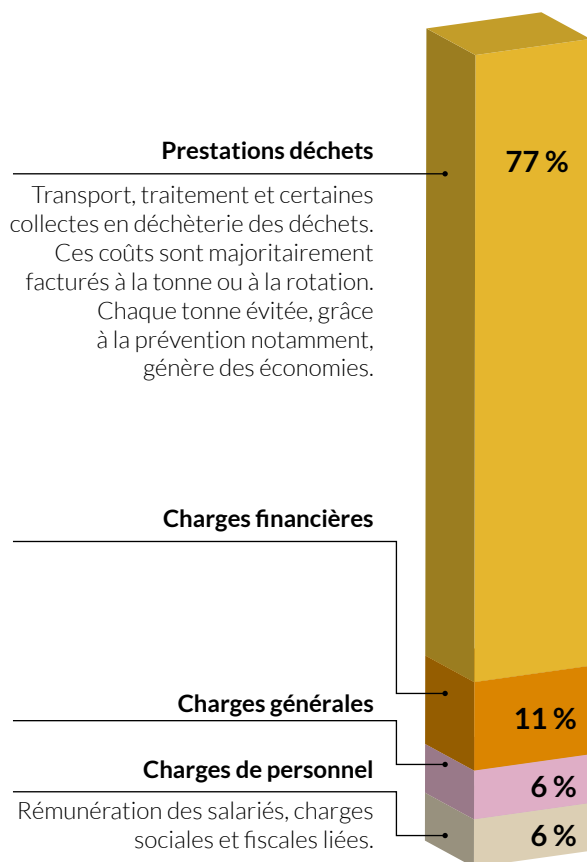


Coûts et financement
du service en 2017





Les dépenses



Les recettes

Contributions des Communautés d'Agglomération

Financement du service traitement des déchets par les Communautés d'Agglomération membres aux tonnages réels traités.

Recettes industrielles

(énergétiques et matières)

Vente à EDF de l'électricité dont le montant est garanti chaque année dans le contrat de CPPP, les recettes des destructions de déchets exceptionnels et les reventes matières.

Soutiens Eco-organismes

Soutiens versés par les éco-organismes en fonction de la performance de tri du Syndicat. Plus il y a de tri, plus cette recette est importante.

Apports industriels UVE Antibes

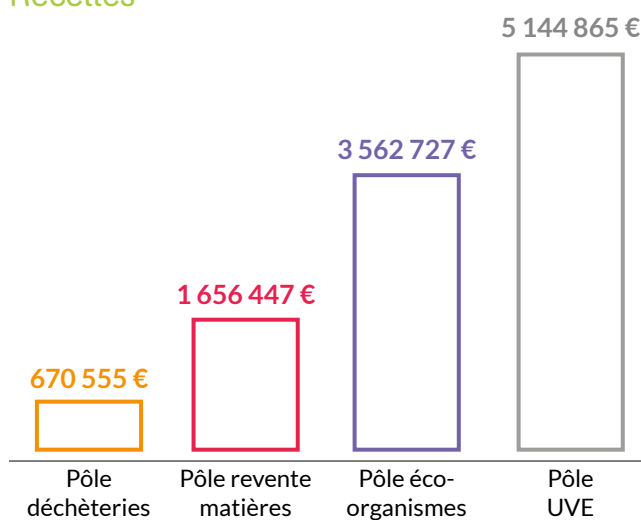
Redevance versée par VALOMED à UNIVALOM lors de la commercialisation du vide de four à d'autres Collectivités publiques ou privées.

Recettes des déchèteries

Recettes perçues en application des tarifs de réception des déchets en déchèteries aux usagers professionnels et particuliers.



Recettes



Les recettes 2017 du Syndicat représentent 11 034 594 € et sont réparties en 4 pôles :

- Déchèteries,
- Eco-organismes,
- UVE,
- Reventes matières.

Le détail se trouve en annexe 4.

Actions marquantes de l'année



Première
recyclerie mobile
sur le site des
Semboules

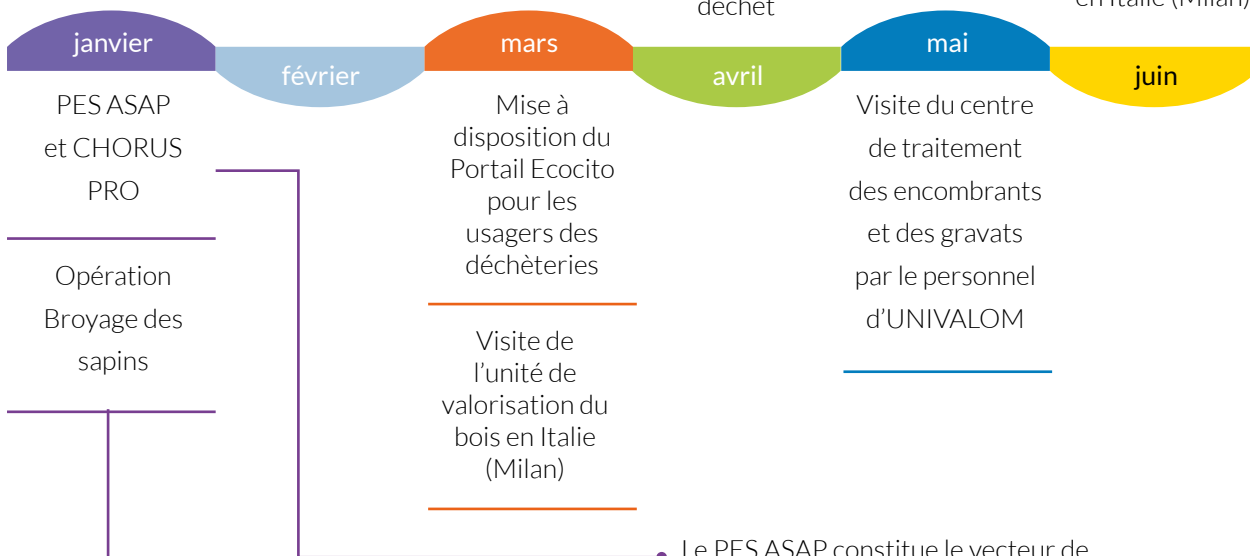
Signature
conventions de
partenariat : hippo
-débroussaillage
et opération zéro
déchet

×

×

Mise en place
d'une Régie de
Recettes et du
Prépaiement des
Professionnels

Visite de l'Usine
de valorisation
des mâchefers
en Italie (Milan)



Le PES ASAP constitue le vecteur de
transmission des Avis des Sommes À Payer
dématérialisés au comptable.
Le CHORUS PRO est la réception des
factures électroniques.

×

×

×







x

x

x

x

x

x

x

x

x

x

x

x



Présentation générale de l'établissement

Organisation et compétences

UNIVALOM, Syndicat mixte pour la valorisation des déchets ménagers et assimilés, a pris la suite en 2009 du SIDOM lui-même créé en 1965.

Le Syndicat est un Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial (EPIC) ayant pour but la gestion d'une activité de service public ici le traitement des déchets.



UNIVALOM traite ainsi les déchets ménagers produits par la population de son territoire soit 269 358 habitants avec 890 kg de déchets par an et assure depuis le 1^{er} janvier 2015 la gestion des déchèteries de Le Cannet, Mandelieu-La Napoule, Mougins et Mouans-Sartoux.

La principale installation de traitement des déchets ménagers dont est propriétaire UNIVALOM, est l'Unité de Valorisation Énergétique d'Antibes avec une autorisation d'incinération de 160 000 t par an qui génère une production d'électricité correspondant à la consommation annuelle de 14 680 foyers.

Cette usine est exploitée par la Société VALOMED dans le cadre d'un Contrat de Partenariat Public Privé.

UNIVALOM exerce ces compétences pour les études, la réalisation et la gestion en matière de :

- Pour l'ensemble de ses membres :
 - centres de tri,
 - quais de transfert,

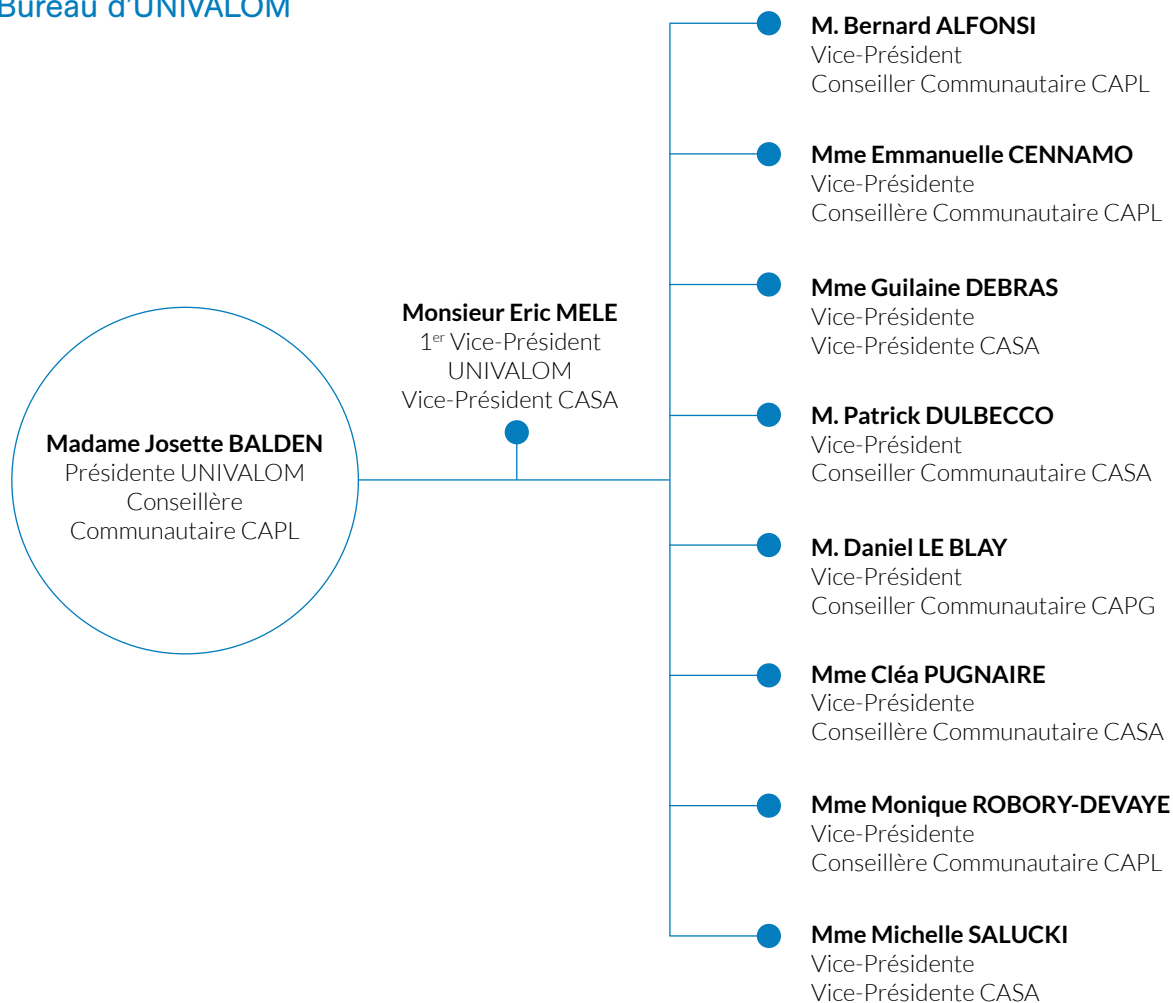
- transport depuis les quais de transfert jusqu'aux installations de traitement,
- équipements de traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés, et notamment l'Unité de Valorisation Énergétique d'Antibes.

- De façon optionnelle, et sur demande d'un ou plusieurs membres et sur décision du Comité syndical prise à la majorité absolue :
 - gestion de déchèteries (compétence optionnelle à la carte).

Par ailleurs UNIVALOM est membre du SMED, Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets, au titre de sa compétence n°2.

À chaque exercice, le Conseil Syndical vote le budget et les tarifs appliqués aux Collectivités (cf. Annexe 3).

Bureau d'UNIVALOM



Membres du conseil syndical



- **Monsieur Jean LEONETTI**
Président CASA
- **Monsieur Alain ARZIARI**
Conseiller Communautaire CASA
- **Madame Martine BONNEAU**
Conseillère Communautaire CASA
- **Madame Anne Marie BOUSQUET**
Conseillère Communautaire CASA
- **Monsieur Laurent COLLIN**
Conseiller Communautaire CASA
- **Madame Evelyne FISCH**
Conseillère Communautaire CASA
- **Madame Claudine MAURY**
Conseillère Communautaire CASA
- **Monsieur Richard RIBERO**
Vice-Président CASA
- **Monsieur Michel VIANO**
Conseiller Communautaire CASA



- **Monsieur Alain GARRIS**
Conseiller Communautaire CAPL
- **Monsieur Patrick LAFARGUE**
Conseiller Communautaire CAPL
- **Monsieur Guy LOPINTO**
Conseiller Communautaire CAPL



- **Madame Marie-Louise GOURDON**
Vice-Présidente CAPG
- **Monsieur Roland RAIBAUDI**
Conseiller Communautaire CAPG



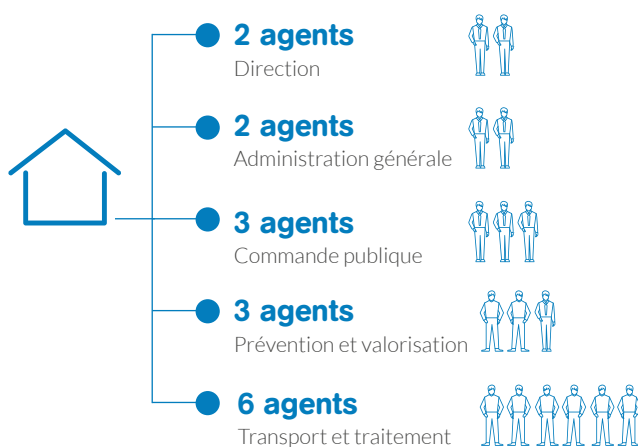
UNIVALOM a mis en place **5 Commissions** dites d'instruction pour les dossiers spécifiques qui nécessitent un avis technique et décisionnel :

- **Commission de suivi du Programme de Prévention des déchets** : Mme Guilaïne DEBRAS et M. Daniel LE BLAY
- **Commission de suivi du recyclage et de la valorisation des déchets** : Mme Monique ROBORY-DEVAYE et M. Patrick DULBECCO
- **Commission de suivi des projets techniques** : Mme Michelle SALUCKI et M. Éric MELE
- **Commission Environnement et développement durable** : Mme Cléa PUGNAIRE et M. Bernard ALFONSI
- **Commission Gestion des déchèteries** : Mme Emmanuelle CENNAMO, M. Guy LOPINTO, Mme Monique ROBORY-DEVAYE et M. Roland RAIBAUDI

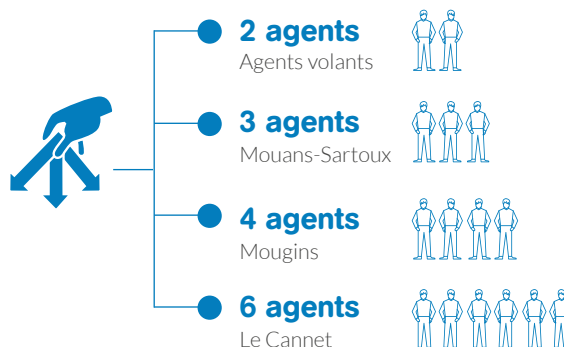
Personnel

Le Syndicat compte **31 agents**, emplois à temps complet (cf. Annexe 9) :

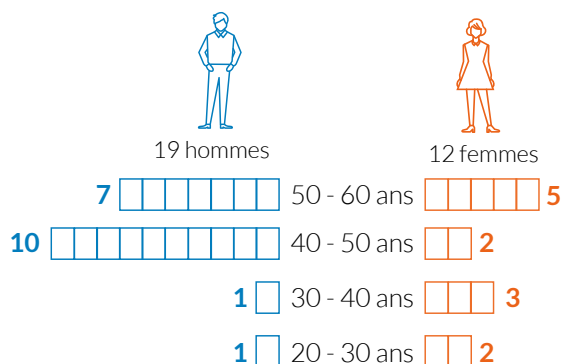
Personnel Siège social

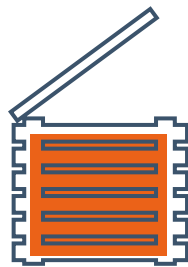


Personnel Déchèteries



Pyramide des âges des agents UNIVALOM







Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD)



Thématique 1 : **le compostage**

UNIVALOM assure la gestion du compostage collectif sur son territoire. C'est une action phare de la prévention des déchets qui favorise un esprit coopératif et convivial, tout en réduisant jusqu'à 30 % les Ordures Ménagères et Assimilées.



Thématique 2 : **le broyage**

Cette thématique a pour vocation de faire diminuer la pratique d'écobuage (améliorant ainsi la qualité de l'air) et de réduire les apports en déchèteries.



Thématique 4 : **le réemploi**

Démarche ayant un fort potentiel de développement en collaboration avec de nombreux acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire et un tissu associatif très motivé et impliqué sur le sujet.



Thématique 3 : **le gaspillage alimentaire**

L'action consiste à accompagner les écoles à lancer des opérations de sensibilisation au gaspillage alimentaire et également développer la récupération des invendus sur les marchés.



Thématique 5 : **le partage des ressources**

UNIVALOM a pour objectif de mettre en place un centre de ressources permettant aux usagers et à toutes structures souhaitant le faire, de partager les outils et expériences dans le domaine de la prévention des déchets.



Bilan année 2017 du programme

La deuxième année de vie du programme est marquée par un fort déploiement des composteurs partagés, la réalisation des premières recycleries mobiles et la mise en œuvre de l'« Objectif Zéro Déchet ».

Ces actions ont permis de diminuer les OMA de - 1 % et de - 2 % pour les DMA.

Cette tendance est en parfaite adéquation avec les objectifs que le Syndicat s'est imposé et répond aux exigences de la loi relative à la Transition énergétique qui fixe un potentiel de réduction ambitieux de - 10 % des quantités de DMA par habitant à l'horizon 2020.

Tonnages		2014 (référence)	2017	
			Prévisionnel	Réalisé
Ordures Ménagères et Assimilés	Objectif de réduction des tonnages d'OMA	Référence	- 4 %	- 1 %
	Performances visées (en kg / an / habitant)	540	518	535
Déchets Ménagers et Assimilés	Objectif de réduction des tonnages de DMA	Référence	- 4 %	- 2 %
	Performances visées (en kg / an / habitant)	903	867	890

Le bilan est positif pour cette année 2017 même si les résultats obtenus sont moins élevés que ceux prévus. L'écart est lié au report en 2018 du déploiement de l'action Broyage des Déchets verts.

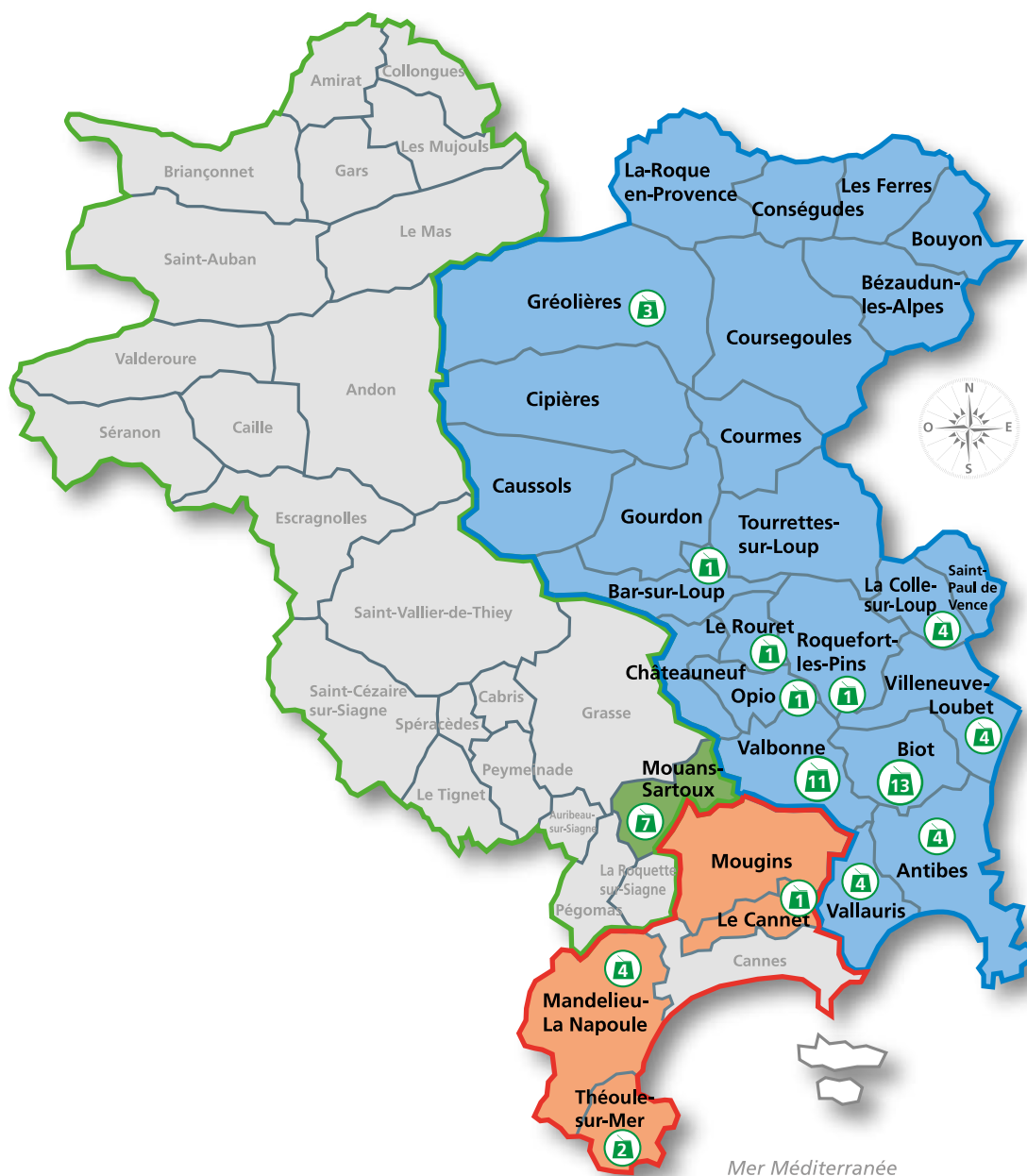
Le Programme a également des indicateurs de suivi et de réalisation : budget, temps consacré et tonnages détournés.

Total des actions	Indicateur	Prévisionnel	Réalisé	Ecart
Budget	Somme consacrée à l'action	32 123 €	38 402 €	6 279 €
Planification	Temps consacré à l'action	363 jours	347 jours	- 16 jours
Tonnage	Tonnage détourné (en cumulé) / an	192 T	100 T	- 92 T

Le bilan de l'année 2017 détaillé se trouve en *Annexe 14*.

Compostage collectif

UNIVALOM est l'établissement public qui a installé le plus de composteurs collectifs dans le département des Alpes Maritimes depuis 2011. À ce jour, 61 composteurs collectifs sont en fonctionnement sur son territoire dont 23 installés en 2017.



Le fort engouement des Collectivités et administrés pour le compostage et la demande croissante de sites (environ 2 nouvelles sollicitations par semaine), a amené le Syndicat à mettre en place une procédure d'ouverture de site parfaitement maîtrisée :

- visite sur place,
- signature d'une convention,
- installation,
- inauguration,
- entretien une fois par mois.

Territoire d'UNIVALOM

- Sites de compostage collectif
- Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA)
- Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (CAPL)
- Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG)



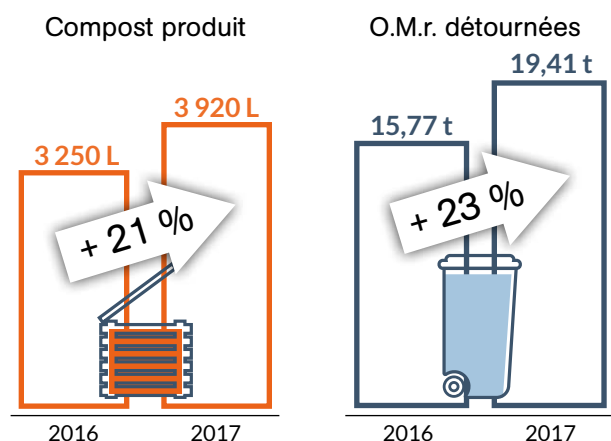
Une modification des conventions d'occupation de sol a également été nécessaire afin d'améliorer le travail du maître composteur :

- relais sur site,
- mise à disposition du broyat pour le fonctionnement obligatoire

Une session de formation dédiée aux « relais » a été menée sur la plateforme participative des Semboules avec 9 personnes formées.

Cette opération sera renouvelée chaque année et ouverte aux administrés en 2018 afin de leur donner les fondamentaux du compostage.

Ces 61 sites ont permis, d'une part, de détourner en 2017 19,41 tonnes de biodéchets des Ordures Ménagères résiduelles (OMr) et, d'autre part, de produire 3 920 litres de compost, soit l'équivalent de plus de 196 sacs de terreau de 20 L.



UNIVALOM a souhaité mettre l'accent sur le volet pédagogique de la pratique du compostage auprès des scolaires : 26 animations en classe ont eu lieu, soit 642 enfants sensibilisés. Cette démarche sera reconduite en 2018.

Une action particulière a été menée lors de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD) avec une journée dédiée aux scolaires où plusieurs ateliers ont été proposés autour de la thématique du « Zéro Déchet ».

L'objectif pour 2018 est de poursuivre le développement de cette action et notamment de l'étendre à tous les collèges du territoire d'UNIVALOM au travers une convention de partenariat avec le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes.

FOCUS SUR LA PLATEFORME PARTICIPATIVE DES SEMBOULES

Permanence tous les samedis de 8h à 15h.

Vous pouvez venir récupérer un bio-seau ou du compost, et des séances de formation sur les techniques de compostage pourront vous être dispensées.

Deuxième édition de notre événement à la plateforme des Semboules organisé le 25 novembre 2017 pour la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD).

Avec UNIVALOM, tout se transforme !



Journée thématique centrée sur le Zéro Déchet avec des ateliers participatifs pour tous.

Participants : 104 personnes, 30 participants en plus par rapport à la 1^{ère} édition.

Recyclerie mobile

UNIVALOM agit dans une dynamique constante de réutilisation, de recyclage et de valorisation du matériel que nous n'utilisons plus.

La Recyclerie Mobile constitue une opportunité pour le Syndicat de sensibiliser les habitants du territoire quant à la réduction des déchets et au réemploi des matériaux.

C'est l'occasion d'informer sur les modes de revalorisation et de redistribution des objets recyclés.

En 2017, UNIVALOM a lancé les premières opérations de la Recyclerie Mobile, point de collecte itinérant qui offre une seconde vie à vos objets.

En tout, ce sont 4 recycleries mobiles qui se sont déroulées :

- sur la plateforme participative des Semboules, le 21 avril 2017,
- sur la Commune de Mougins, le 31 mai 2017,
- sur la Commune de Mouans-Sartoux, le 21 octobre 2017,
- sur la Commune de Le Rouret, le 18 novembre 2017.

Concrètement, que peut-on déposer à la Recyclerie Mobile ?

Tous les objets et petits meubles dont on ne veut plus et qui sont encore en bon état et utilisables afin de leur donner une deuxième vie.

Dans cette démarche, UNIVALOM s'associe à des organismes locaux et à des partenaires tels que Soli-Cités, Elia, LolaBye, Résines pour accueillir et sensibiliser les habitants au concept de réemploi.



Objectif Zéro Déchet

En septembre 2017, UNIVALOM s'est engagé aux côtés de 53 familles biotoises et villeneuvoises pour mettre leurs poubelles au régime sec.



Pour cela, le Syndicat s'est associé à Vie Initiative Environnement au sein d'un programme qui vise à profondément modifier les habitudes de consommation : l'opération Objectif Zéro Déchet.

Cette action qui a duré six mois, a abordé tous les gestes qui jalonnent notre quotidien. De la lessive faite maison aux cosmétiques Do It Yourself, en passant par les recettes de cuisine anti-gaspillage, les courses sans emballages et le compostage pour le jardin, toutes les pratiques de la vie courante ont été passées en revue pour y introduire des alternatives Zéro Déchet.

Les familles ont été accompagnées tout au long de cette aventure, grâce à des ateliers pratiques, des cafés astuces et des rencontres d'échange.

Ce programme diversifié a permis aux participants d'apprendre de manière ludique à réduire leur production de déchets dans les gestes du quotidien.



Les participants pourront profiter des animations suivantes :

- Une réunion de lancement de l'opération
- Un atelier sur le compostage et le tri des déchets
- Une visite de l'Unité de Valorisation Energétique
- Un atelier sur les courses sans emballages
- Un atelier sur les produits ménagers naturels
- L'événement « Avec UNIVALOM, tout se transforme », proposant divers ateliers pratiques sur la réduction des déchets
- Un café-astuces Noël Zéro Déchet
- Un nettoyage de la route nationale 7 de Villeneuve-Loubet
- Une visite du centre de tri
- Un atelier sur la cuisine et le gaspillage alimentaire
- Une visite de l'installation de stockage de déchets non dangereux de la Glacière et du Jas Madame
- Un atelier sur l'hygiène et la beauté au naturel
- Un atelier jardinage au naturel
- Un café-astuces concernant les événements Zéro Déchet
- Une réunion de bilan

Ce programme diversifié permettra aux participants d'apprendre de manière ludique à réduire leur production de déchets dans les gestes du quotidien.



Les commerçants s'engagent aussi

Afin de mener une action globale et collective, UNIVALOM et l'association Vie Initiative Environnement ont sensibilisé les commerçants aux achats sans emballages sur les Communes de Biot et Villeneuve-Loubet.

Cette sensibilisation a reçu un accueil très favorable de la part des commerçants.

Un autocollant « ICI on accepte vos boîtes et bocaux & sacs réutilisables » est apposé sur leur vitrine pour inviter les familles à venir avec leur boîte de conservation ou sacs en tissu !



Perspectives 2018

Au vu du succès de la première édition « Objectif Zéro Déchet », une prochaine édition est d'ores et déjà prévue pour 2018. L'opération va prendre de l'ampleur. Elle sera ouverte à 230 familles et de nouvelles Communes pourront rejoindre le mouvement.

Premiers retours d'expériences à la mi-parcours :

Michèle

« Notre démarche nous aide à prendre conscience de nos déchets. J'ai été étonnée de voir que mes déchets compostables représentaient 40 % du total de mes déchets ! »

« Les ateliers nous font prendre conscience que ce n'est pas si difficile que ça de réduire nos déchets, et en plus, cela se fait dans une belle convivialité où l'on échange nos trucs et astuces. Sans être une puriste, on se prend vite au jeu des réductions ».

Annie

« Par manque de connaissances, il m'était difficile de me lancer seule dans ce changement de vie. J'apprécie que dans ce programme, chacun progresse à son rythme en fonction de ses objectifs. »

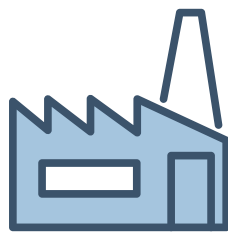
« Nous sommes accompagnés dans notre démarche par des personnes expérimentées et très disponibles. Lors des ateliers pratiques, nous redécouvrons, dans une ambiance conviviale, l'utilisation de substances simples, naturelles, exemptes de substances néfastes à notre santé (allergènes, perturbateurs endocriniens, cancérigènes...), qui remplacent efficacement des produits onéreux et pas toujours fiables. Belle expérience. »

Claire

« Avec l'opération « Objectif Zéro Déchet », c'est plein de bonnes pratiques et de petits trucs qui sont mutualisés ! Rien que le fait de devoir noter ses poubelles permet de visualiser la progression et finalement la quantité monumentale de déchets inutiles (suremballage, portion individuelle, sac plastique) que l'on génère et qui sont assez simples à réduire. »

« Un autre point que nous n'avions pas envisagé de prime abord est l'impact sur la santé. Chercher à réduire ses déchets veut souvent dire acheter les matières premières (en vrac) plutôt que des produits déjà transformés, et finalement contrôler ce qu'on mange : moins gras, moins sucré, moins salé, sans additif... et entre autres les impacts visibles sont : moins de fatigue liée à la digestion ou une perte de poids ! Au final, plein d'impacts positifs à repenser sa consommation ! »

Dans cette dynamique, à partir du mois d'avril 2018 et chaque premier samedi du mois, des ateliers Zéro Déchet seront organisés de 10h à 12h sur le site de compostage des Semboules.



x

x

x

x

x

x

x

x

x

x

x

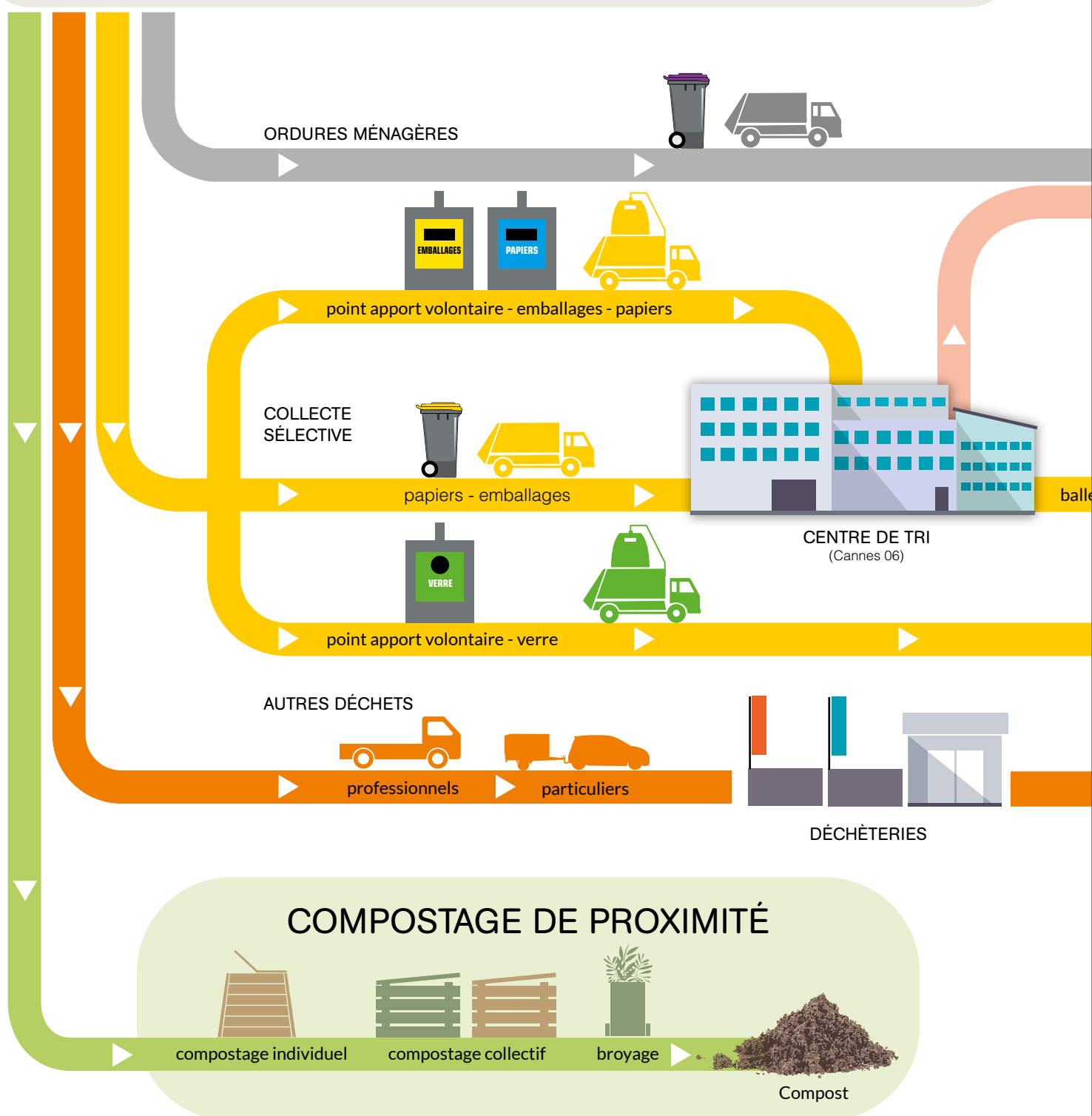
x



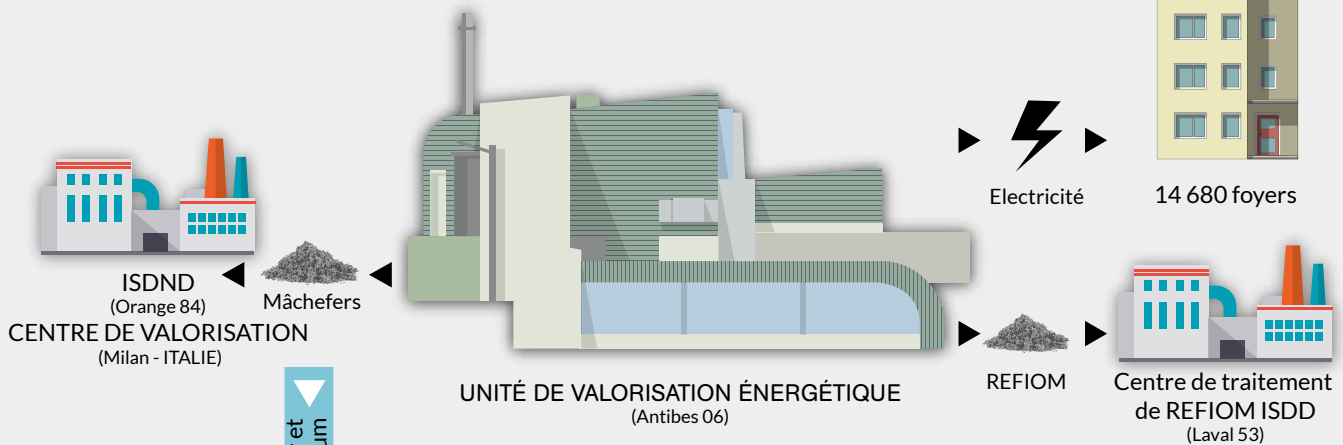
Traitement des déchets ménagers et assimilés



COLLECTE PAR LES COMMUNES ET LES COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION

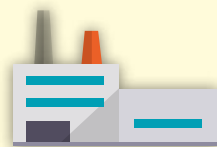


VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

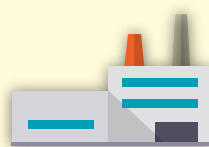


refus de tri

VALORISATION MATIÈRE



ACIER
(Europe)



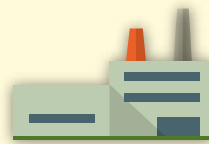
ALUMINIUM
(Europe)



PAPIER / CARTON
(France - Espagne - Allemagne)



PLASTIQUE
(France - Europe)



VERRE
(Béziers 34 - Labégude 07)



Centres de valorisation
BOIS (Mortara - Italie), BOUTEILLES
DE GAZ, CARTONS, DEEE,
EXTINCTEURS, FERRAILLES,
PNEUS (France - Europe)



**Centres de stockage
et de remblai**
GRAVATS
(La Gaude - Nice 06)



**Centres de tri et
de traitement**
ENCOMBRANTS (Nice 06)
MOBILIER (France - Europe)

VALORISATION ORGANIQUE



Centre de compostage des déchets verts (Carros 06 - Fréjus 83)

es de matériaux

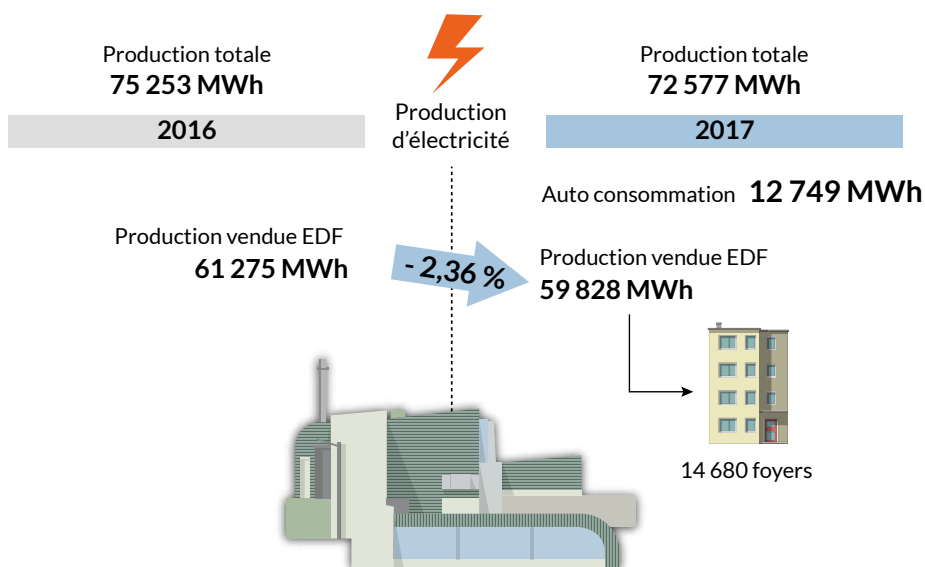
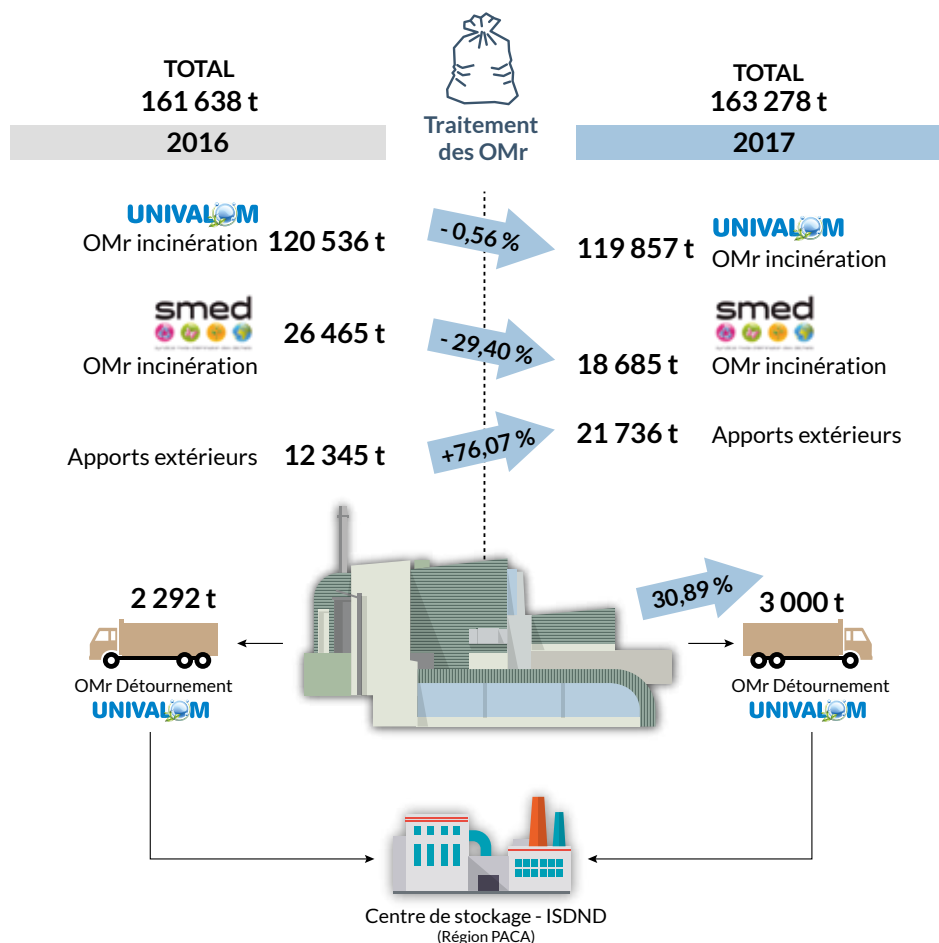
déchets verts

Ordures ménagères et assimilées

Ordures Ménagères résiduelles

Les Ordures Ménagères résiduelles du Syndicat sont traitées par l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) d'Antibes, gérée par la société VALOMED via un Contrat de Partenariat Public Privé (cf. Annexe 15).

Cette valorisation a permis la production de 72 577 MWh soit l'équivalent de la consommation énergétique de 14 680 foyers (la consommation moyenne en 2016 pour un foyer Français est de 4 944 kWh, source RTE).

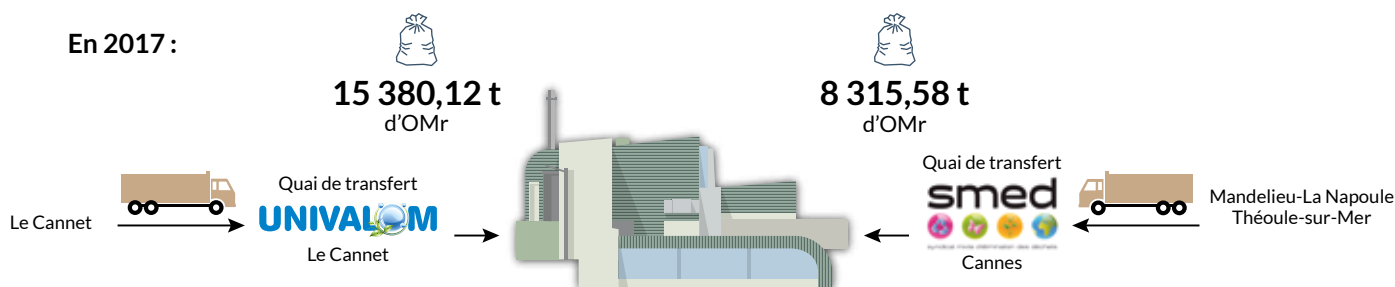


Transfert

Le territoire d'UNIVALOM est étendu. Afin de réduire les frais de transport des OMr ainsi que les impacts sur l'environnement, des quais de transfert sont utilisés

par les services de Collecte. Les OMr sont regroupées dans des semi-remorques puis acheminées vers l'UVE.

En 2017 :



OMA porte-à-porte, PAV et point de regroupement



144 046 TONNES
traitées pour l'année 2017

EMBALLAGES ET PAPIERS

Depuis 2011
et 2013



CIITEO

Le nouveau nom
d'Eco-Emballages et Ecofolio

- Tous les papiers et tous les emballages
- Collecte en porte-à-porte ou en Point d'Apport Volontaire (PAV), en mélange avec les papiers ou seuls
- Avenant de prolongation du Barème E jusqu'au 31 décembre 2017 pour les emballages
- triés au centre de tri du SMED (Cannes 06)

13 052 t

d'emballages plastiques, en multi-matériaux et en mono-matériau

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES



- Déchets de tous les jours issus de l'activité domestique des ménages
- Collecte en porte-à-porte ou en point de regroupement

122 857 t

d'Ordures Ménagères Résiduelles

55 286 MWh

d'électricité produite
avec les tonnages d'UNIVALOM

VERRE



- Bouteilles, pots, flacons, etc. appelés « verres creux ».
- Collecte en Point d'Apport Volontaire et pour certaines communes en porte-à-porte également.

8 137 t

d'emballages en verre
ont été captés et valorisés

24 816,42 €

reversés à la Ligue contre le Cancer
soit 3,05 € par tonne

DÉCHÈTERIES DU TERRITOIRE (PAV - PAP)

→ **95 604 TONNES**
traitées pour l'année 2017

Filières UNIVALOM

	Déchets Verts 37 756 t	- 37 756 tonnes valorisées en compost, paillage et amendement
	Encombrants 22 686 t	- 13 956 tonnes valorisées matière - 5 952 tonnes co-incinérées en cimenterie - 1 056 tonnes valorisées en énergie - 1 723 tonnes enfouies en ISDND
	Gravats 20 377 t	- 17 779 tonnes valorisées matière (remblais, granulats...) - 2 539 tonnes enfouies
	Bois 8 475 t	- 8 051 tonnes recyclées en panneaux de particules - 127 tonnes valorisées en énergie - 297 tonnes enfouies en ISDND
	Ferrailles 1 596 t	- 1 596 tonnes recyclées en fonderies
	Cartons 1 457 t	- 1 457 tonnes recyclées
	Textiles 818 t	- 818 tonnes réemployées ou recyclées
	DMS 158 t	- 142 tonnes valorisées énergétiquement - 16 tonnes valorisées matière
	Huiles végétales 89 t	- 89 tonnes valorisées en biocarburant
	Films plastiques 54 t	- 54 tonnes recyclées en sacs plastique
	Bouteilles de gaz 50 t - 5 011 unités	- 49,5 tonnes valorisées en ferraille - 0,5 tonnes enfouies en ISDND
	Huiles Vidanges 44 t	- 42 tonnes valorisées en lubrifiant - 2 tonnes valorisées énergétiquement
	Extincteurs 8,82 t - 1 519 unités	- 8,38 tonnes valorisées en ferraille - 0,44 tonnes enfouies en ISDND
	Batteries 5,4 t	- 5,4 tonnes valorisées matière

Filières Eco-organismes

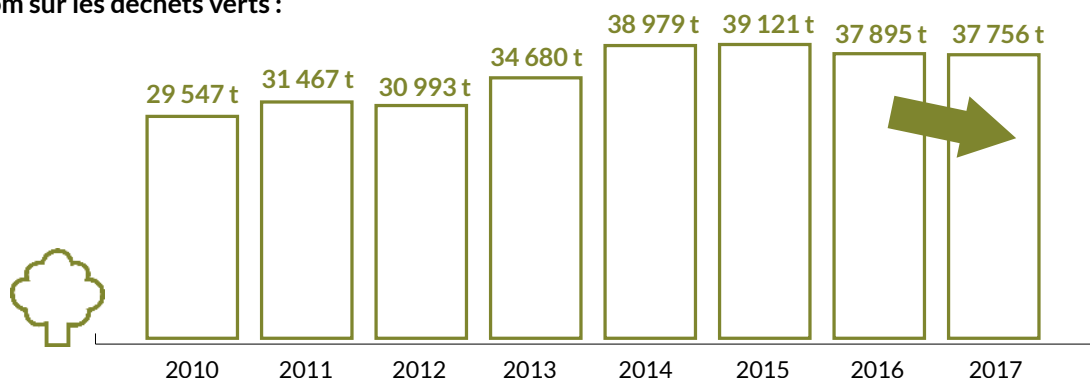
	Mobilier 964 t	- 357 tonnes valorisées matière - 607 tonnes valorisées en énergie (co-incinérées)
	DEEE 928 + 3 t	- 758 tonnes valorisées matière - 76 tonnes valorisées en énergie (co-incinérées) - 97 tonnes éliminées en installation spécialisée
	DMS 89 t	- 9 tonnes valorisées matière - 80 tonnes valorisées en énergie (co-incinérées)
	Pneus 40 t	- 22 tonnes valorisées matière - 18 tonnes valorisées énergétiquement
	Piles 6 t	- 2 tonnes valorisées en énergie - 4 tonnes valorisées matière

Filières de traitement UNIVALOM

Les déchets collectés dans les déchèteries du territoire UNIVALOM ou via les collectes en porte-à-porte des Collectivités sont évacués et traités par le biais de marchés publics.

Il s'agit des déchets verts, des encombrants, des gravats, du bois, de la ferraille, des cartons, des déchets dangereux, des huiles alimentaires et de vidanges, des batteries, des textiles, des films plastiques, des extincteurs et des bouteilles de gaz.

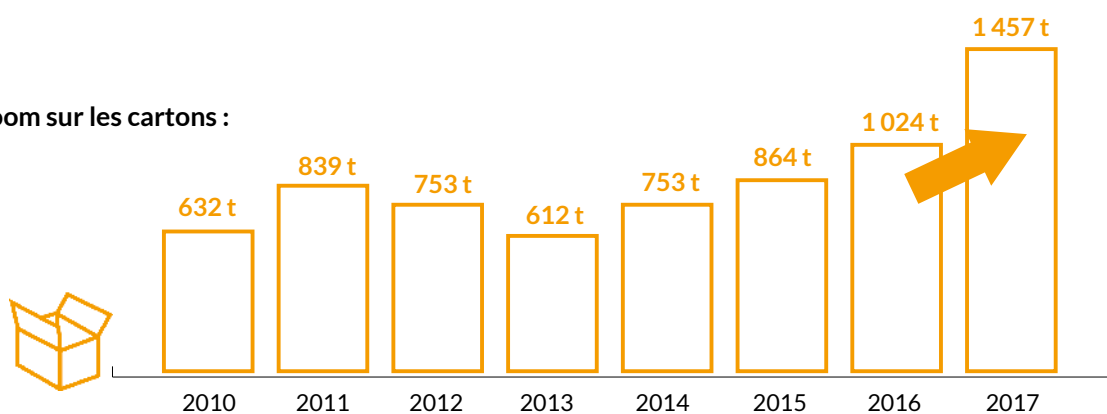
Zoom sur les déchets verts :



Les flux tels que les encombrants, les gravats, le bois et la ferraille baissent également cette année.

Après une hausse régulière, le plus gros flux du territoire : les déchets verts, s'infléchit légèrement.

Zoom sur les cartons :



Depuis 2010, le flux de carton a fortement augmenté (développement des PAV).

Filières de traitement Éco-organismes

Certains déchets collectés dans les déchèteries du territoire UNIVALOM ou via les collectes en porte-à-porte sont transportés et traités via le principe de la Responsabilité Elargie du Producteur (REP) grâce aux éco-organismes.



depuis 2007

PETITS ET GROS
ÉLECTROMÉNAGERS

68 915 €
de soutiens
financiers



928 tonnes
d'électroménagers
dépollués et recyclés





depuis 2014

MOBILIER USAGÉ

279 751 €
de soutiens
financiers



964 tonnes
de meubles et
matelas recyclés et
valorisés en énergie



depuis 2007

engagés pour un recyclage responsable

LAMPES USAGÉES

3 tonnes
de lampes valorisées







depuis 2014

PRODUITS DANGEREUX DES MÉNAGES

12 361 €
de soutiens
financiers



89 tonnes
de produits
recyclés et
valorisés en énergie



depuis 2005

PILES

6 tonnes
de piles recyclées



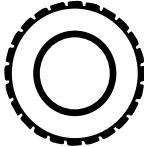


depuis 2014

COLLECTE ET RECYCLAGE DE VOS PNEUS

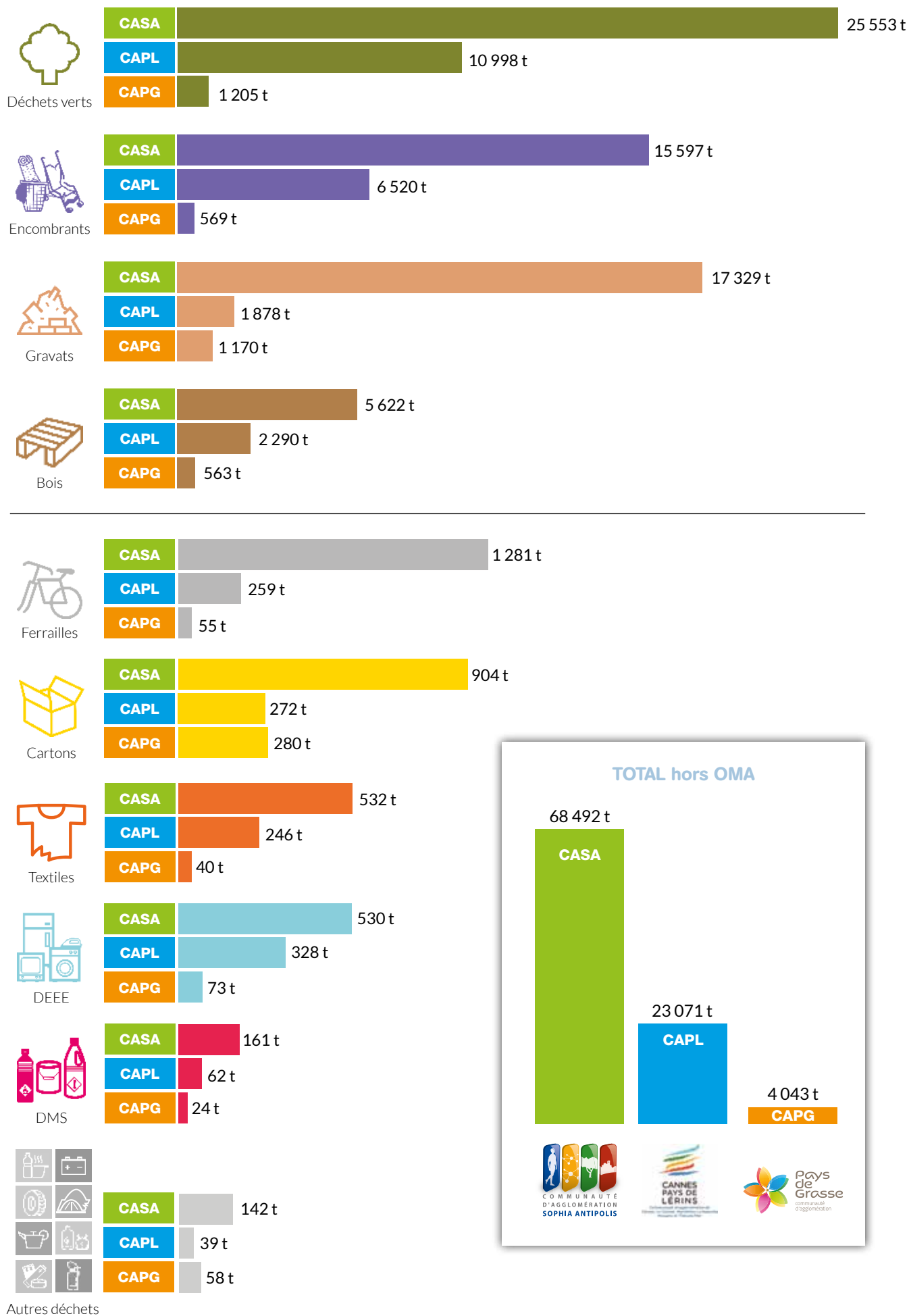
PNEUS VÉHICULES LÉGER ET 2 ROUES

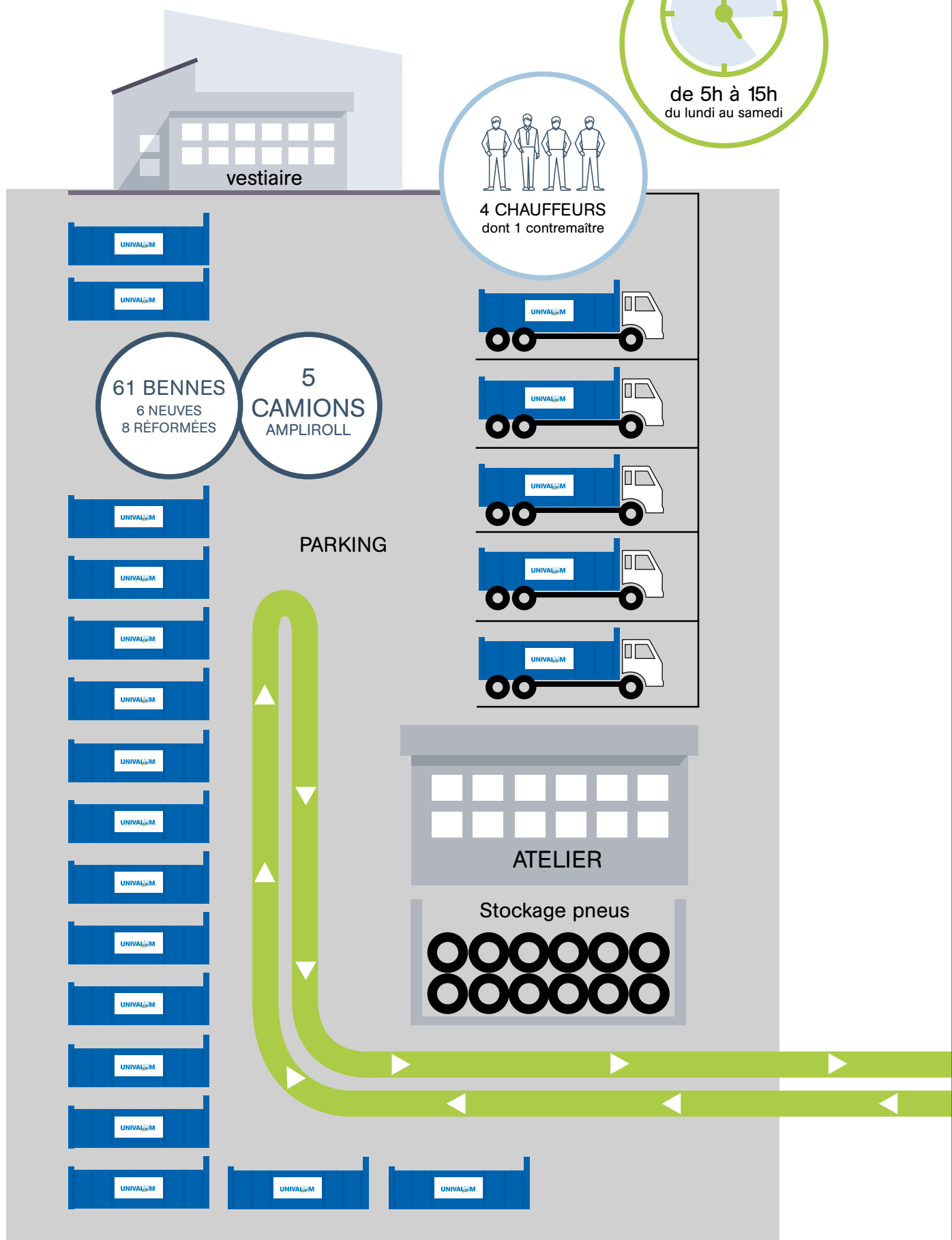
40 tonnes
de pneus valorisés

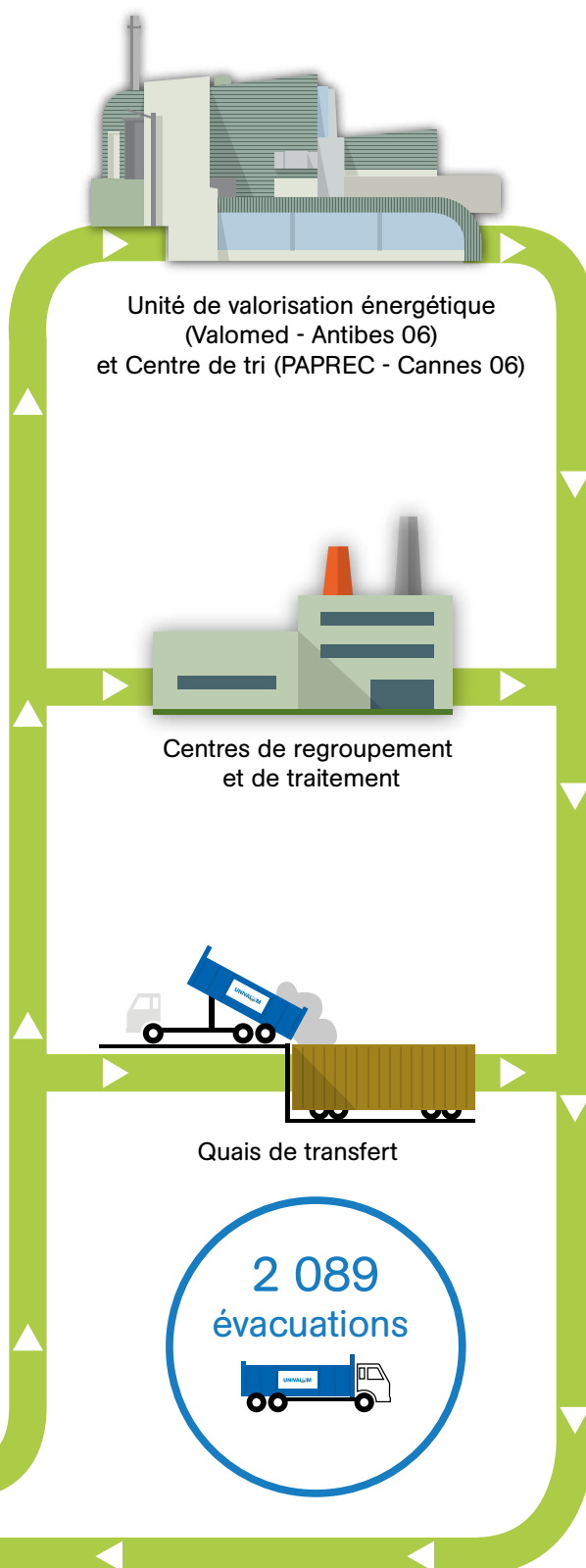
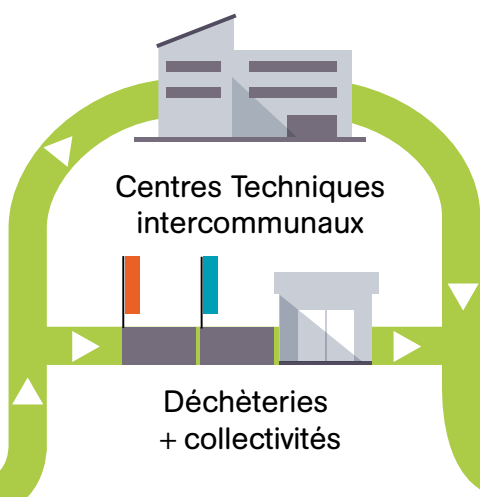




Répartition des déchets par Communautés d'Agglomération







* Si les prestations de la régie étaient réalisées sur les marchés de transport en vigueur à UNIVALOM, on peut estimer qu'elles coûteraient 318 800 €HT par an (cf. Annexe 13).

x

x

x



x

x

x

x

x

x

x

x

x

Réseau des déchèteries

Le territoire d'UNIVALOM dispose de 10 déchèteries dont UNIVALOM gère le « bas de quai ».

Le Syndicat gère 4 d'entre elles pour le « haut de quai » depuis le 1^{er} janvier 2015 :

- sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins
 - Le Cannet,
 - Mandelieu-La Napoule,
 - Mougins.
- sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse
 - Mouans-Sartoux.

Le haut de quai des déchèteries du territoire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis est géré par l'agglomération elle-même.

Les déchèteries ont pour rôle de :

- permettre aux habitants, aux artisans et commerçants d'évacuer dans de bonnes conditions les déchets non collectés en porte-à-porte par le service d'enlèvement des déchets ménagers ;
- d'optimiser la valorisation des déchets ;
- d'économiser les matières premières en recyclant au maximum les déchets apportés ;
- traiter les déchets non valorisables dans des centres agréés ;
- limiter les dépôts sauvages et les pollutions.

La collecte des ordures ménagères et des sacs jaunes de tri sélectif ainsi que l'enlèvement des encombrants sur rendez-vous restent une attribution des Communes ou des Communautés d'Agglomération.



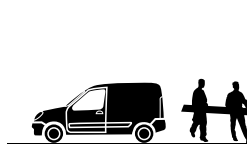
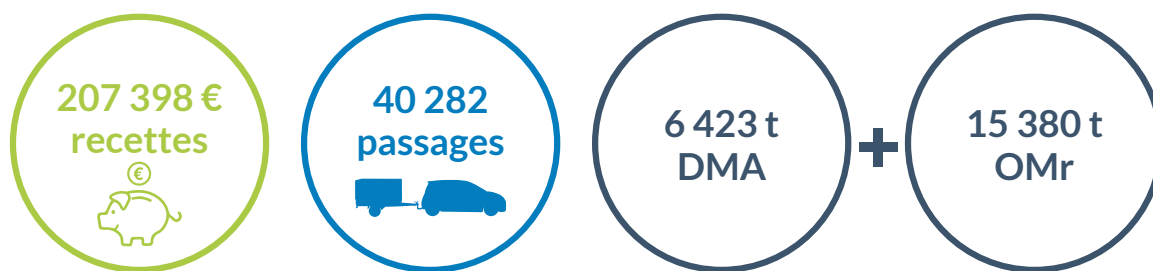
Le portail ECOCITO permet aux usagers des déchèteries de suivre leur production de déchets et de communiquer avec la collectivité chargée de les collecter.



L'année 2017 a été marquée par la possibilité pour les usagers de fréquenter les déchèteries du SMED et d'UNIVALOM avec leur badge d'origine.



Déchèterie de Le Cannet



Recettes générées par la facturation des usagers :

REDEVABLES	Montant H.T.
COPROPRIETE	0 €
PARTICULIER	28 671,55 €
EXTERIEUR	16 818,65 €
PROFESSIONNEL	161 908,00 €
TOTAL	207 398,20 €

+ 1 829
badges



Dépôts du permis
de construire
Consultation des
entreprises.
À venir :
rénovation totale
du site.

Déchèterie de Mandelieu-La Napoule



Recettes générées par la facturation des usagers :

REDEVABLES	Montant H.T.
COPROPRIETE	1 244,50 €
PARTICULIER	9 987,25 €
EXTERIEUR	304,35 €
PROFESSIONNEL	14 891,75 €
TOTAL	26 427,85 €

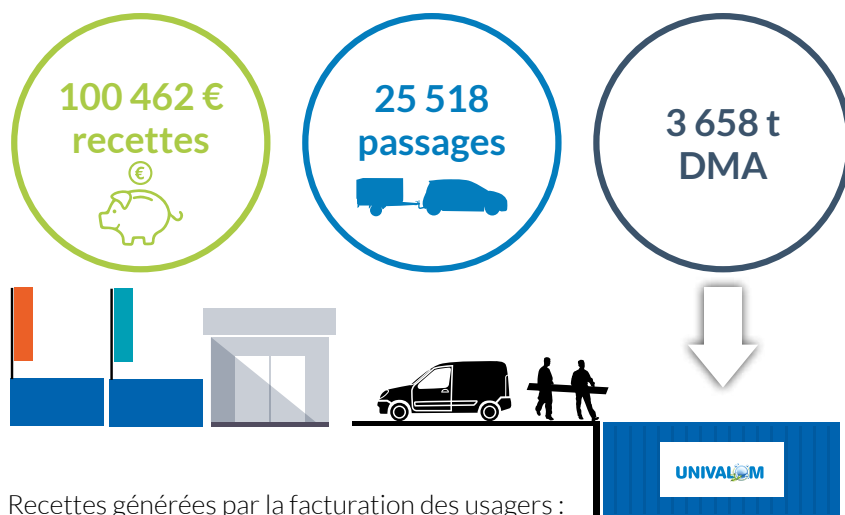
+ 312
badges



Fermeture définitive
du site géré par Véolia
le 31 octobre 2017

* La facturation de badges perdus et les rectifications de titres dues à des erreurs de pesées ont été intégrées dans les recettes des professionnels.

Déchèterie de Mouans-Sartoux



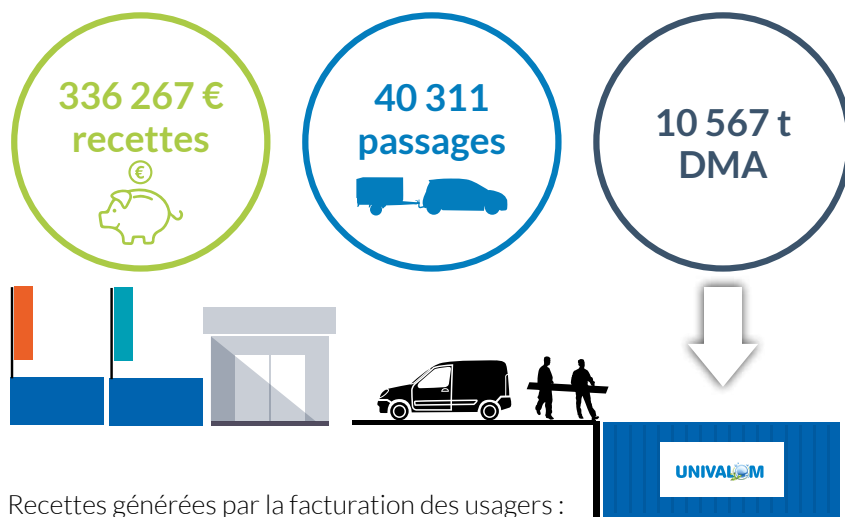
REDEVABLES	Montant H.T.
COPROPRIETE	0 €
PARTICULIER	14 363,35 €
EXTERIEUR	3 032,60 €
PROFESSIONNEL	83 066,00 €
TOTAL	100 461,95 €



Mise en conformité
Dépôt du permis de construire

À venir :
consultation des entreprises pour la rénovation du site

Déchèterie de Mougins



REDEVABLES	Montant H.T.
COPROPRIETE	141,00 €
PARTICULIER	43 469,85 €
EXTERIEUR	1 923,30 €
PROFESSIONNEL	290 732,90 €
TOTAL	336 267,05 €

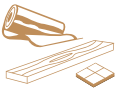


Etudes engagées pour la rénovation du site

* La facturation de badges perdus et les rectifications de titres dues à des erreurs de pesées ont été intégrées dans les recettes des professionnels.



Déchets acceptés en déchèteries

Déchets	Le Cannet	Mandelieu-La Napoule	Mouans-Sartoux	Mougins
 Déchets verts	✓	✓	✓	✓
 Gravats propres	✗	✓	✓	✓
 Gravats sales	✗	✓	✓	✗
 Bois	✓	✓	✓	✓
 Encombrants	✓	✓	✓	✓
 Ferrailles	✓	✓	✓	✓
 Huiles moteur	✓	✓	✓	✓
 Huile de friture	✓	✓	✓	✓
 Déchets Ménagers Spéciaux	✓	✓	✓	✓
 DEEE	✓	✓	✓	✓

Déchets	Le Cannet	Mandelieu-La Napoule	Mouans-Sartoux	Mougins
 Cartons	✗	✗	✓	✓
 Piles accumulat.	✓	✓	✓	✓
 Batteries	✓	✓	✓	✓
 Pneus	✓	✓	✓	✗
 Bouteilles de gaz	✓	✓	✓	✓
 Extincteurs	✓	✓	✓	✓
 Ampoules néons	✓	✓	✓	✓
 Verre	✗	✓	✓	✓
 Emballages / papiers	✗	✓	✓	✓
 Textiles	✗	✓	✓	✓



x

x

x

x

x

x

x

x

x

x

x

x



ANNEXES

Annexe 1

Bilan des flux des déchets en 2017

		OMr	EMR, papiers, verre	Déchets verts	Déchets de bois	Gravats	Encom- brants	Ferrailles	Autres filères
TONNAGE 239 650		122 857 T	21 189 T	37 756 T	8 475 T	20 377 T	22 686 T	1 596 T	4 714 T
		51,27 %	8,84 %	15,75 %	3,54 %	8,50 %	9,47 %	0,67 %	1,97 %
CHARGES	Fonctionnelles 3 012 661 €	1 544 445 €	266 365 €	474 634 €	106 538 €	256 159 €	285 194 €	20 059 €	59 266 €
	Transit / Transport	337 234 €	89 339 €	441 316 €	218 212 €	857 471 €	432 858 €	139 226 €	
	Traitement / Elimination	10 084 058 €	2 391 064 €	1 968 637 €	565 866 €		2 597 441,46 €		232 213 €
TOTAL CHARGES		11 965 737 €	2 746 768 €	2 884 587 €	890 617 €	1 113 630 €	3 315 493 €	159 284 €	291 479 €
PRODUITS	Industriels	5 144 865 €	1 248 215 €					311 147 €	97 086 €
	Soutien		3 201 700 €				279 751 €		81 277 €
	Aides & Subv.								
TOTAL PRODUITS		5 144 865 €	4 449 915 €	0 €	0 €	0 €	279 751 €	311 147 €	178 362 €
€ HT / Tonne		56 €	- 80 €	76 €	105 €	55 €	134 €	- 95 €	

NB : ce tableau ne tient pas compte des contributions des Collectivités membres et la répartition des charges fonctionnelles est réalisée au prorata des tonnages

		Pneus	Cartons	Extincteurs* unité	Huile alimen- taires	DMS	Piles	DEEE	Bouteilles de Gaz** unité	Huiles vidange	DEA	Films plas- tiques	Fusée de détresse	Batteries	Textiles
TONNAGE 239 650		40 T	1 457 T	1 519 ± 8,82 T	89 T	247 T	6 T	931 T	5 011 ± 50 T	44 T	964 T	54 T	0	5,4 T	818 T
		0,02 %	0,61 %	0 %	0,04 %	0,10 %	0 %	0,39 %	0,02 %	0,02 %	0,40 %	0,02 %	0 %	0 %	0,34 %
CHARGES	Fonctionnelles 3 012 661 €	502 €	18 316 €	88 €	1 118 €	3 105 €	77 €	11 704 €	629 €	556 €	12 119 €	678 €	0 €	68 €	10 283 €
	Transit / Transport														
	Traitement / Elimination		10 375 €	16 379 €		143 752 €			54 295 €	3 790 €		2 538 €	515 €	570 €	
TOTAL CHARGES		502 €	28 691 €	16 467 €	1 118 €	146 857 €	77 €	11 704 €	54 923 €	4 346 €	12 119 €	3 216 €	515 €	638 €	10 283 €
PRODUITS	Industriels		78 294 €		16 494 €					437 €				1 861 €	
	Soutien					12 361 €		68 915 €							
	Aides & Subv.														
TOTAL PRODUITS		0 €	78 294 €	0 €	16 494 €	12 361 €	0 €	68 915 €	0 €	437 €	0 €	0 €	0 €	1 861 €	0 €
E HT / Tonne (ou /unité pour les bouteilles de gaz et extincteurs)		13 €	- 34 €	11 €	- 173 €	545 €	13 €	- 61 €	11 €	88 €	13 €	13 €	- €	- 226 €	- €

* Extincteur : poids moyen 5 kg - **Bouteilles de gaz : poids 10 kg

Bilan financier et quantitatif des flux de déchets

Bilan 2017	Somme des charges	Somme des recettes
Charges fonctionnelles	3 012 661 €	
Prestation déchets	20 338 395 €	
Charges financières	3 006 665 €	
Contribution CASA		12 627 393 €
Contribution CAPL (traitement déchets + déchèteries)		5 785 613 €
Contribution CAPG (traitement déchets + déchèterie)		768 787 €
Soutiens Sociétés agréées		3 562 727 €
Recettes industrielles (revente EDF + matériaux tri)		5 430 360 €
Recettes des déchèteries		670 555 €
Recettes apports extérieurs		1 370 952 €
TOTAL UNIVALOM	26 357 721 €	30 216 387 €

Évolution financière de 2016 à 2017

Évolution financière	2016	Évolution en %	2017
Charges fonctionnelles	3 621 609 €	- 17 %	3 012 661 €
Charges financières	3 310 426 €	- 9 %	3 006 665 €
Prestation déchets	20 672 094 €	- 2 %	20 338 395 €
TOTAL UNIVALOM	27 604 130 €	- 5 %	26 357 721 €

Bilan financier et quantitatif des flux de déchets

BILAN UNIVALOM 2017	
TONNAGE TOTAL UNIVALOM	239 650 T
TOTAL DEPENSES D'UNIVALOM	26 357 721 €
TOTAL RECETTES (hors contributions)	11 034 594 €
COÛT NET UNIVALOM	15 323 127 €
POPULATION UNIVALOM	269 358 habitants
Kg / habitant UNIVALOM	890 kg / habitant
COÛT NET UNIVALOM à la tonne	63,94 € / t
COÛT NET UNIVALOM par habitant	56,89 € / habitant

Annexe 3

Tarifs d'UNIVALOM 2017

2017	
A - Incinération des Ordures Ménagères	72,25 € HT/tonne (Hors TGAP)
A1 - Transfert Quai de Villeneuve	55,33 € HT/tonne
A2 - Transfert Quai de Cannes et SMED	23,69 € HT/tonne
A3 - Transfert Quai du Cannet	9,69 € HT/tonne
B - Traitement des déchets verts	77,95 € HT/tonne
C - Traitement des déchets de bois	114,50 € HT/tonne
D - Traitement des gravats propres	19,38 € HT/tonne
E - Traitement des gravats sales	75,48 € HT/tonne
F - Encombrants	168,00 € HT/tonne
- C.S.R	170,00 € HT/tonne
- Enfouis	(hors TGAP)
G - Tri valorisation journaux magazines	1,00 € HT/tonne
H - Tri Sélectif Emballages Ménagers Recyclables	1,00 € HT/tonne
I - Tri Sélectif EMR – JMR (en mélange) bi-flux	1,00 € HT/tonne
J - Extincteurs	13,26 € HT/Unité
K - Bouteilles de gaz	12,24 € HT/Unité

Les recettes d'UNIVALOM

RECETTES de valorisation et soutiens perçus sur l'exercice 2017 en € HT	
Acier	38 714 €
Aluminium	52 498 €
Cartons / Cartonnettes (catégories 5.02, 1.05 et 5.03)	297 643 €
Plastiques	127 324 €
Verre	231 113 €
Tous papiers	500 924 €
Recettes liées aux reventes des matériaux issus du « bac jaune »	1 248 215 €
Cartons (autres)	78 294 €
Huiles alimentaires et huiles de vidange	16 931 €
Batteries	1 861 €
Métaux ferreux et non ferreux	311 147 €
Recettes liées aux reventes des autres collectes séparées	408 232 €
Soutiens financiers OCAD3E	68 915 €
Soutiens financiers Eco-Emballages	3 041 700 €
Soutiens financiers Ecofolio	160 000 €
Soutiens financiers EcoDDS	12 361 €
Soutiens financiers Eco-mobilier	279 751 €
Soutiens Eco-Organismes	3 562 727 €
Recettes issues des collectes séparées	5 219 175 €
Electricité de l'UVE	3 765 787 €
Panneaux Photovoltaïques	8 126 €
Recettes de vente d'électricité	3 773 913 €
TOTAL RECETTES VALORISATION	8 993 087 €
Recettes apports extérieurs UVE	1 370 952 €
Recettes Déchèteries	670 555 €
TOTAL RECETTES	11 034 594 €

Annexe 5

Liste des marchés passés en 2017

N° MARCHE	ATTRIBUTAIRES / PRESTATIONS
2017/01	BME AUDIT ET CONSEIL : MISSION DE CONSEIL-EXPERTISE COMPTABLE
2017/02	SOPHIA AUDIT ASSURANCES : MISSION D'AUDIT ET CONSEIL EN ASSURANCE
2017/03	SERAHU : COLLECTE ET VALORISATION DES HUILES DE VIDANGE
2017/04	SOMI : ENTRETIEN ET REPARATIONS DES POIDS LOURDS LOT 1 MECANIQUE
2017/05	SOMI : ENTRETIEN ET REPARATIONS DES POIDS LOURDS LOT 2 CARROSSERIE
2017/06	GUIMA : ENTRETIEN ET REPARATIONS DES POIDS LOURDS Lot 3 BRAS AMPLIROLL
2017/07	PARIS NORD ASSURANCES : LOT 1 Assurance Responsabilité Civile Exploitation et Professionnelle
2017/08	SMACL : LOT 2 Assurance Responsabilité Civile Pollution
2017/09	SMACL : LOT 3 Assurance Multirisques bureaux et risques simples
2017/10	SMACL : LOT 4 Assurance Multirisques industrielle
2017/11	SOCIETE AIXOISE DE GESTION D'ASSURANCES : LOT 5 Assurance Reponsabilité civile mandataires sociaux
2017/12	ACL COURTAGE : LOT 6 Assurance Protection juridique agents et élus
2017/13	SMACL : LOT 7 Assurance Flotte automobile
2017/14	SMACL : LOT 8 Assurance Bris de machine
2017/15	GRASSE PL : ENTRETIEN ET REPARATIONS DES ENGINS DE CHANTIER
2017/16	SUD-EST ASSAINISSEMENT : TRANSPORT DECHETS MENAGERS LOT 8 SECTEUR EST
2017/17	SUEZ RV /ALGORA : TRANSPORT DECHETS MENAGERS- LOT 9 SECTEUR OUEST

Filières de traitement actuelles : liste des marchés

Matériau	Prestataires	Type de contrat
Ordures Ménagères résiduelles	VALOMED	CPPP
Emballages seuls ou emballages en mélange	Centre de Tri PAPREC	Adhésion SMED
Verre	SEA, Nice (06)	Marché public
Papier	VEOLIA PROPRETE, Nice (06)	Contrat
Carton		

Matériau	Prestataires	Type de contrat
Gravats propres	SITA SUD, Nice (06)	Marché public
Gravats sales	SEA, Nice (06)	Marché public
Bois	VALECOBOIS, Aix en Provence (13)	Marché public
Ferrailles	RUVALOR, Mougins (06)	Contrat
Encombrants	VALAZUR, Nice (06)	CPPP
Encombrants non valorisables	VALSUD, Septèmes-les-Vallons (13)	CPPP
Déchets verts	VEOLIA PROPRETE, Nice (06)	Marché Public
Films plastiques	PAPREC, Cannes (06)	Contrat
Huile alimentaire	ALGORA, Mandelieu-La Napoule (06)	Contrat
Huile de vidange	SERAHU, Cagnes sur Mer (06)	Marché public
DMS	OREDUI, Grasse (06)	Marché public
Bouteilles de Gaz	PROPOLYS, Draguignan (83)	Marché public
Extincteurs	DERICHEBOURG, Nice (06)	Marché public

Annexe 7

Filières de traitement actuelles : capacités des installations

Matériau	Unité de traitement ou filière de prise en charge	Capacité de l'unité	Tonnes 2017	Mode de traitement
Ordures Ménagères résiduelles	UVE UNIVALOM, Antibes (06)	160 000 T		Incineration avec valorisation énergétique
	ISDND VALSUD, Septèmes-les-Vallons (13)	NC		Enfouissement
Emballages seuls ou emballages en mélange	Centre de Tri NCI ENVIRONNEMENT, Cannes (06)	36 000 T		Tri et Recyclage
Verre	Quais de transfert de SEA, Mandelieu-La Napoule (06)	1 000 T		Stockage et rechargement
	Quais de transfert de SEA, Nice (06)	15 000 T		
	Usine OI Manufacturing, Béziers (30) ou Labegude (07)	NC		Recyclage
Papier	NCI ENVIRONNEMENT, Cannes (06)	36 000 T		Tri
	UPM, Allemagne			Recyclage
Carton	Quais de transfert de SEA, Mandelieu-La Napoule (06)	120 m³		Tri et Mise en Balles
	Quais de transfert de SEA, Villeneuve Loubet (06)	4 720 m³		
	EMIN LEYDIER, Laveyron (26)	NC		Recyclage
	SAICA, Espagne	560 000 T		

Matériau	Unité de traitement ou filière de prise en charge	Capacité annuelle de l'unité	Tonnes 2017	Mode de traitement
Gravats propres	ISDI SITA SUD, La Gaude (06)	140 000 T	8 567 T	Valorisation matière (stockage et remblai)
Gravats sales	Centre de tri de Véolia, Nice (06)	30 000 T	11 809 T	Tri et recyclage
	UVE Sonitherme, Nice (06)	NC	NC	Incineration avec valorisation énergétique
Bois	Plateforme de regroupement Véolia, Villeneuve Loubet (06)	480 T (instant t)	8 474 T	Tri et broyage
	Plateforme de regroupement Algora, Mandelieu-La Napoule (06)	NC		Tri et broyage
	Usine du GROUPE MAURO SAVIOLA, Mortara (Italie)	500 000 t		Tri et valorisation matière (métaux et panneaux de particules)
Ferrailles	RUVALOR, Mougins (06)	300 m³	1 595 T	Tri et préparation (broyage..)
Encombrants	Plateforme de regroupement Véolia, Villeneuve Loubet (06)	480 T (instant t)	22 466 t	Tri
	CTHP VALAZUR, Nice (06)	120 000 T	22 466 t	Tri et Recyclage
	ISDND, Septèmes-les-Vallons (13)	NC	NC	Enfouissement
Déchets verts	Centres de compostage de VEOLIA PROPRETE, Carros (06)	9 000 T	37 756 T	Valorisation matières (Compostage, paillage, combustible)
	et Fréjus (83)	30 000 T		
	et Tarascon (13)	NC		
Huiles alimentaires	COVA SUD, Cannes (06)	NC	89 T	Tri, conditionnement,
	Italie, Espagne, France	NC	NC	Valorisation matière (Biocarburants)
Huiles de vidange	SERAHU, Cagnes sur Mer (06)	NC	44 T	Tri, conditionnement
	VISCOLUBE, Pieve Fissiraga (Italie)	NC	NC	Valorisation matière (lubrifiants)
DMS Hors EcoDDS	OREDUI, Grasse (06)	31 000 T	158 T	Tri, conditionnement, traitement, recyclage
	SOLAMAT MEREX, Rognac (13)	NC	NC	Valorisation énergétique
	ALPES ENVT, Fos sur Mer (13)	NC	NC	Valorisation matière (solvants)
	RHONE ALPES ARGENTS, Genas (69)	NC	NC	Valorisation matière (plastiques, métaux)
Bouteilles de Gaz	PURFER, Carros (06)	180 000 T	50 T	Tri et recyclage
Extincteurs	PURFER, Carros (06)	180 000 T	8,82 T	Tri et préparation (broyage..)
	RIVA, Italie	NC		Recyclage
	RAFINAL, Bruyères sur Oise (95)	NC		Recyclage
	COREPA, Pagny sur Meuse (55)	NC		Recyclage
	SUEZ, Les Pennes Mirabeau (13)	NC		Enfouissement

Population d'UNIVALOM

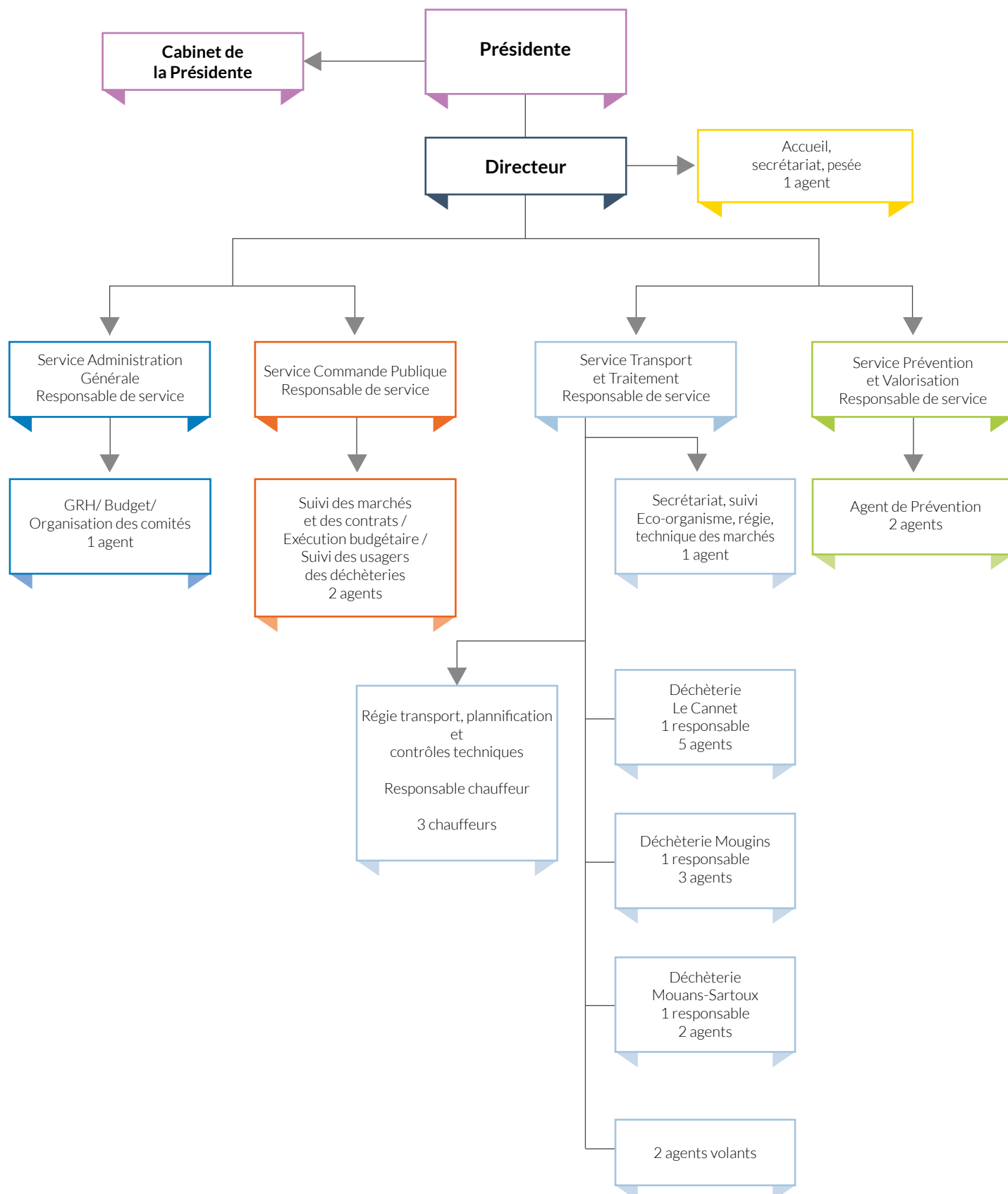
La population du territoire d'UNIVALOM s'élève à **269 358 habitants**, données INSEE recensement 2014 entré en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

Il est à noter que depuis 2011, les rapports annuels d'UNIVALOM utilisent la population municipale pour l'ensemble de ses calculs.

COLLECTIVITÉS MEMBRES	POPULATION MUNICIPALE
Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse	9 510
Mouans-Sartoux	9 510
Communauté d'Agglomération Cannes Pays des Lérins	83 940
Le Cannet	41 571
Mandelieu-La Napoule	22 360
Mougins	18 476
Théoule-sur-Mer	1 533
Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis	175 908
Antibes	74 875
Le Bar-sur-Loup	3 014
Bézaudun-les-Alpes	243
Biot	9 876
Bouyon	494
Caussols	260
Châteauneuf-Grasse	3 219
Cipières	387
La Colle-sur-Loup	7 895
Conségudes	106
Courmes	126
Coursegoules	524
Les Ferres	106
Gourdon	396
Gréolières	606
Opio	2 212
Roquefort-les-Pins	6 628
La Roque-en-Provence	77
Le Rouret	4 003
Saint-Paul	3 451
Tourrettes-sur-Loup	3 995
Valbonne	13 183
Vallauris	25 966
Villeneuve-Loubet	14 266
POPULATION UNIVALOM	269 358

Annexe 9

Organigramme du Syndicat



Devenir des déchets en 2017

Devenir des déchets en 2017								
Déchets		Tonnages traités	Quantités (en tonne)					
			Performances en kg/an/hab.	Stockage en ISD	Valorisation			
					Matière	Organique	Énergétique	
							incinération	co-incinération
OMA	OMr	122 857	456	3 000			119 857	
	Verre	8 137	30		8 137			
	EMR et papiers	13 052	48		10 005			3 047
Déchets Ménagers hors OMA	Déchets verts	37 756	140			37 756		
	Gravats	20 377	76	2 539	17 779			
	Encombrants	22 686	84	1 723	13 956		1 056	5 952
	Bois	8 475	31	297	8 051			127
	Mobilier	964	4		357			607
	Ferrailles	1 596	6		1 596			
	DEEE	931	3	97	758			76
	Cartons	1 457	5		1 457			
	DMS	247	1		25			222
	Piles	6	0		4			2
	Batteries	5,4	0		5,4			
	Huiles alimentaires	89	0		89			
	Pneus	40	0		22			18
	Huiles vidange	44	0		42			2
	Textiles	818	3		818			
	Films plastique	54	0		54			
	Bouteilles de gaz	50	0	0,50	49,50			
	Extincteurs	9	0	0,44	8,38			
	Balayage	0	0					0
TOTAL en tonne		239 650		7 656	63 214	37 756	120 913	10 052
TOTAL en kg / an / habitant			890	28	233	139	445	37
Taux de valorisation élimination				3 %	26 %	16 %	50 %	4 %

Annexe 11

Données des OMA et déchets hors OMA

Tonnages 2017		CAPG	CAPL	CASA	UNIVALOM
OMA	OMr*	4 767	35 077	83 013	122 857
	Verre	425	2 113	5 598	8 137
	EMR et papiers	747	3 752	8 553	13 052
	TOTAL OMA	5 939	40 943	97 164	144 046
Déchets Ménagers hors OMA	Déchets verts	1 205	10 998	25 553	37 756,1
	Gravats	1 170	1 878	17 329	20 376,9
	Encombrants	569	6 520	15 597	22 686,5
	Mobilier	0	166	798	963,76
	Bois	563	2 290	5 622	8 474,9
	Ferrailles	55	259	1 281	1 595,6
	DEEE	73	328	530	930,95
	Cartons	280	272	904	1 456,7
	DMS	24	62	161	247,03
	Piles	0	2	4	6,15
	Batteries	0	5	1	5,4
	Huile alimentaire	0	5	84	88,9
	Pneus	1	10	29	40
	Huile de vidange	3	17	24	44
	Films plastiques	54	0	0	53,66
	Textiles	40	246	532	818,4
	Bouteilles de gaz	3 (300 u)	11 (1094 u)	36 (3617 u)	5 011
	Extincteurs	1 (117 u)	3 (449 u)	6 (953 u)	1 519
	TOTAL hors OMA	4 043	23 071	68 492	95 604
TOTAL en tonnes		9 982	64 014	165 656	

* les OMR prises en compte sont celles d'UNIVALOM uniquement (sans les apports extérieurs)

Bilan des flux des déchets en 2017

Évolution des tonnages traités de 2016 à 2017				
	Déchets	2016	évolution en %	2017
OMA	OMr*	122 828	0,02 %	122 857
	Verre	7 784	4,5 %	8 137
	EMR et papiers	12 742	2,4 %	13 052
	Total OMA	143 354	0,48 %	144 046
Déchets Ménagers hors OMA	Déchets verts	37 895	- 0,4 %	37 756
	Gravats	22 016	- 7 %	20 377
	Encombrants	26 203	- 13 %	22 686
	Mobilier	715	35 %	964
	Bois	8 788	- 4 %	8 475
	Ferrailles	1 674	- 5 %	1 596
	DEEE	894	4 %	931
	Cartons	1 024	42 %	1 457
	DMS	210	17 %	247
	Piles	4	45 %	6,2
	Batteries	0,5	0 %	5,4
	Huiles alimentaires	80	11 %	89
	Pneus	31	28 %	40
	Huiles de vidange	8	NC	44
	Films plastique	56	- 4 %	54
	Textiles	820	0 %	818
	Bouteilles de gaz	38 (3 813 u)	- 1 %	50 (5 011 u)
	Extincteurs	9 (1 705 u)	- 3 %	8,82 (1 519 u)
	TOTAL hors OMA	100 466	- 5 %	95 604
TOTAL DÉCHETS		243 820	- 1,7 %	239 650
TOTAL en kg/an/hab		897	- 1 %	890

* les OMr prises en compte sont celles d'UNIVALOM uniquement (sans les apports extérieurs)

Annexe 13

Régie de transport en 2017

Simulation du coût des transports effectués par la régie avec le coût des prestations privées

Simulation en prestation privée	Balayage	Verre	Déchets verts	Encombrants	Gravats propres	Gravats sales
Nombre d'évacuations	175	54	299	666	597	74
Coût simulé en € HT à partir des coûts des marchés en cours ou passés	17 500 €	5 400 €	35 900 €	111 300 €	104 300 €	7 200 €

Simulation en prestation privée	Cartons	Bois	EMr	OMr	TOTAL
Nombre d'évacuations	68	22	74	60	2 089
Coût simulé en € HT à partir des coûts des marchés en cours ou passés	9 000 €	3 600 €	12 300 €	12 300 €	318 800 €

TOTAL transporté	
2016	14 452
2017	13 051
Nombre de transports	
2016	2 211
2017	2 089

Bilan 2017 détaillé du PLPD

Actions	Indicateur	Prévisionnel	Réalisé	Ecart
Thématique 1 : Compostage				
Budget	Somme consacrée à l'action (euros)	21 566 €	21 970 €	404 €
Planification	Temps consacré à l'action (jour)	304	218	- 86
Tonnage	Tonnes de déchets évités	162	51	- 111
Thématique 2 - Broyage déchets verts				
Budget	Somme consacrée à l'action (euros)	5 957 €	5 957 €	0 €
Planification	Temps consacré à l'action (jour)	19	19	0
Tonnage	Tonnages	30	34	4
Thématique 3 - Gaspillage alimentaire				
Budget	Somme consacrée à l'action (euros)	600 €	0	- 600 €
Planification	Temps consacré à l'action (jour)	28	2	- 26
Tonnage	Tonnes de déchets évités	0	0	0
Thématique 4 - Réemploi				
Budget	Somme consacrée à l'action (euros)	0 €	0 €	0 €
Planification	Temps consacré à l'action (jour)	0	13	13
Tonnage	Tonnes de déchets évités	0	1	1
Thématique 5 - Eco-consommation				
Budget	Somme consacrée à l'action (euros)	4 000 €	0	- 4 000 €
Planification	Temps consacré à l'action (jour)	12	7	- 5
Thématique 6 - Actions supplémentaires				
Budget	Somme consacrée à l'action (euros)	0	10 474 €	10 474 €
Planification	Temps consacré à l'action (jour)	0	89	89
Tonnage	Tonnes de déchets évités	0	14	14
TOTAL DES ACTIONS				
Budget	Somme consacrée à l'action (euros)	32 123 €	38 402 €	6 279 €
Planification	Temps consacré à l'action (jour)	363	347	- 16
Tonnage	Tonnes de déchets évités	192	100	- 92

Annexe 15

Fiche d'identité de l'Unité de Valorisation Energétique

Performance énergétique

Depuis le 1^{er} janvier 2016 Valomed dispose de capteurs agréés « transaction commerciale » afin de mesurer les autoconsommations de l'installation.
PE 2017 de l'UVE d'Antibes = 0,77

Travaux 2017

- Contrôle décennal des équipements sous pression (communs et ligne 2).
- Remplacement du surchauffeur basse température (ligne 2).
- Remplacement d'écrans de la chaudière (ligne 1 et 2).
- Remise en état de la dalle des mâchefers.
- Maintenance de la turbine.
- Nettoyage du rotor de la turbine.

Certifications : ISO 9001 ; 14 001 et 50 001

- Nombre de déclenchements du portique de radioactivité : 19

Les sous-produits de l'incinération

L'incinération des Ordures Ménagères Assimilées, en plus de la production électrique, génère des produits incombustibles : les mâchefers et les REFIOM (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération d'Ordures Ménagères).

Concernant les mâchefers, l'UVE est équipée de déferrailleurs et d'une machine à courant de Foucault permettant d'extraire les métaux ferreux et non ferreux. Ce sous-produit, une fois les métaux récupérés, est stocké dans des centres de stockage des déchets non dangereux de Delta déchets à Orange dans le Vaucluse (84).

Cette année Valomed a étudié et expérimenté une nouvelle filière de valorisation de ses sous-produits dans une installation de maturation et élaboration en Italie sur 6 mois (6 000 tonnes valorisées).

Les REFIOM, sont pour leur part, envoyés en Installation de Stockage des Déchets Dangereux de Laval (53), exploitée par la société SECHE ECO INDUSTRIE.

Les analyses des rejets gazeux :

L'ensemble des mesures réalisées par les analyseurs démontre la conformité des rejets atmosphériques de l'UVE :

Paramètres	Unité	Valeur moyenne ligne 1	Valeur moyenne ligne 2	Seuils réglementaires
Débit	Nm ³ /h	56 905	55 905	(2)
Teneur en O ₂	% v / sec	11,04	10,9	(2)
Teneur en H ₂ O	% v / humide	16,3	16,7	(2)
Teneur en NO _x (oxyde d'azote)	mg/Nm ³ ⁽¹⁾	64,21	59,66	80
Vitesse au débouché	m/s	14,8	15,2	> 12
Teneur en CO	mg/Nm ³ ⁽¹⁾	7,53		50
Poussières totales	mg/Nm ³ ⁽¹⁾	1,20	1,08	10
Teneur en HCL (Acide chlorhydrique)	mg/Nm ³ ⁽¹⁾	6,60	6,77	10
Teneur en HF (Acide fluorhydrique)	mg/Nm ³ ⁽¹⁾	0,06	0,05	1
Teneur en SO ₂ (Oxydes de soufre)	mg/Nm ³ ⁽¹⁾	4,60	3,17	50
Teneur en NH ₃ (Ammoniac)	mg/Nm ³ ⁽¹⁾	4,19	2,33	30
Teneur en COT (Composés organiques volatils)	mg/Nm ³ ⁽¹⁾	0,48	0,44	10
Cadmium + Thallium	mg/Nm ³ ⁽¹⁾	0,000198	0,00029	0,05
Mercuré	mg/Nm ³ ⁽¹⁾	0,000725	0	0,05
Autres métaux lourds (Sb, As, Pb, Cr, Cu, Mn, Ni, V)	mg/Nm ³ ⁽¹⁾	0,0272	0,0601	0,5
Teneur en PCDD / PCDF (dioxines/furanes)	ng I-TEQ _{OTAN} /Nm ³	0,0036	0,0115	0,1

Les valeurs présentées dans ce tableau représentent les moyennes de tous les mesurages pour l'année 2017: réglementaires, continus et semi-continus.

⁽¹⁾ : Concentration sur fumées sèches ramenées à 11 % de O₂ (oxygène)

⁽²⁾ : Pour information, pas de seuils réglementaires

Données financières du Contrat de Partenariat Public Privé



DÉPENSES		RECETTES	
Redevance R 1-2 et R 1-2bis	2 514 044,00 € HT	Garantie vente électricité	3 765 787,07 € HT
Redevance R 1-3	121 023,89 € HT	Apports extérieurs compensation vides de four	1 365 352,03 € HT
		Incinération déchets exceptionnels	5 600 € HT
		Occupation du domaine UNIVALOM	500 € HT
TOTAL	2 635 067,89 € HT	TOTAL	5 137 239,10 € HT

Dépenses

- R1-2 et R1-2bis : redevances de confortement du contrat. Part liée au coût d'investissement initial (2006) versée à compter de la date d'acceptation des ouvrages (2009). Remboursement du capital investi et des intérêts.
- R1-3 : application de l'avenant 3. Part liée au coût d'investissement de travaux complémentaires (2009). Remboursement du capital investi et des intérêts.

Recettes

- Garantie vente électricité : vente à EDF de la production électrique de l'usine + compensation si la production minimum fixée au contrat n'est pas atteinte.
- Apports extérieurs pour la compensation des vides de four : incinération de déchets non produits par les collectivités adhérentes à UNIVALOM.
- Incinération déchets exceptionnels : incinération de saisie des douanes, d'archives, de végétaux contaminés par des parasites...
- Occupation du domaine UNIVALOM : « loyer » versé pour l'occupation du terrain.

Terminologie et modes de calcul

Bilan énergétique : le bilan énergétique (Be) de la gestion des déchets est calculé de la façon suivante :

$$Be = \text{somme des énergies consommées (en Tonne équivalent Pétrole)} - \text{somme des émissions évitées.}$$

Les énergies consommées sont essentiellement des carburants pour la collecte et le transport.

Les consommations d'énergies sont évitées par la valorisation matière et la valorisation énergétique.

Bois : sont compris dans cette catégorie les encombrants ménagers en bois, les palettes, les déchets de bois, poutres, chutes de bois, panneaux de particules et de placage de bois, les souches, branches de diamètre supérieur à 12 cm, les déchets d'écorces et de liège, sciures de bois...

CASA : Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

CAPG : Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, créée au 1^{er} janvier 2014, regroupant la Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence, la Communauté de Communes des Terres de Siagne et la Communauté de Communes des Monts-d'Azur.

CAPL : Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins, créée au 1^{er} janvier 2014 et regroupant les Communes de Cannes, Le Cannet, Mandelieu-La Napoule, Mougins et Théoule-sur-Mer.

Centre de tri-compostage des OM : unité de tri et de compostage des OM, associant la valorisation matière et la valorisation organique (sous forme de compost conforme aux exigences de la norme NFU 44 051).

Centre de Valorisation Énergétique (CVE) des OM : usine d'incinération des OM avec valorisation de l'énergie.

Centre de Valorisation Organique (CVO) : unité de traitement biologique des ordures ménagères et autres déchets organiques (déchets verts, fraction fermentescible des OM...) par compostage ou méthanisation. Le CVO valorise la matière organique sous forme de compost conforme aux exigences de la norme NFU 44 051.

Co-incinération : opération visant à produire de l'énergie ou des produits matériels en utilisant des déchets comme combustible habituel ou d'appoint (CSR pour les cimentières).

Collecte : ensemble des opérations consistant à enlever les déchets pour les acheminer vers un lieu de tri, de transfert, de valorisation ou de traitement.

Collecte en porte-à-porte : mode d'organisation de la collecte dans lequel le contenant est affecté à un groupe d'utilisateurs nommément identifiables ; le point d'enlèvement est situé à proximité immédiate du domicile de l'utilisateur ou du lieu de production des déchets.

Collecte en point de regroupement : mode d'organisation de la collecte dans lequel un ou plusieurs bacs de collecte sans identification desservent plusieurs foyers.

Collecte par apport volontaire : mode d'organisation de la collecte des ordures ménagères ou des matériaux recyclables dans lequel une colonne ou un conteneur enterré (appelé « point d'apport volontaire ») est mis à la disposition du public, sans identification.

Collecte séparée : collecte de certains flux de déchets (recyclables secs et fermentescibles) que les ménages n'ont pas mélangés aux ordures ménagères, en vue d'un recyclage ou d'une valorisation biologique.

Compost : matières fertilisantes composées principalement de combinaisons carbonées d'origine végétale, fermentées ou fermentescibles, destinées à l'entretien ou à la reconstitution du stock de la matière organique du sol. Les composts fabriqués à partir de déchets sont définis par la norme AFNOR NFU 44051.

Compostage à domicile : compostage par les particuliers de leurs propres déchets organiques (déchets verts, déchets de cuisine, de potager, etc...). Le compostage à domicile peut être réalisé soit en tas, soit dans des bacs spécifiques appelés composteurs.

Compostage de proximité : les habitants d'un quartier peuvent venir composter dans une ou plusieurs plateformes de compostage collectives de grand volume installées dans leur quartier.

CPPP : Contrat de Partenariat Public Privé

CSR : Combustible Solide de Récupération (NF X34.201/34-202/34-203/34-204). Préparés à partir de déchets non

Annexe 17

dangereux ou issus du refus de la collecte sélective ou des installations de traitements mécano-biologiques des ordures ménagères, les Combustibles Solides de Récupération présentent des avantages suivants :

- La valorisation énergétique sous forme de chaleur ou d'électricité de l'important gisement de déchets non dangereux permet de limiter leur mise en décharge.
- Les CSR constituent une source d'énergie renouvelable qui en remplacement des énergies fossiles permettent de fortement diminuer les émissions de CO₂ non renouvelable.
- Le stockage des CSR permet leur utilisation différée pour répondre à des besoins énergétiques saisonniers.

CTHP : Centre de Tri de Haute Performance

Déchet : Selon la loi du 15/07/1975 : « Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné, ou que son détenteur destine à l'abandon ».

DDM (Déchets Dangereux des Ménages) : déchets des ménages qui ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures ménagères ou des encombrants, sans créer de risques pour les personnes ou pour l'environnement. Ces déchets peuvent être explosifs, corrosifs, nocifs, toxiques, irritants, comburants, facilement inflammables ou d'une façon générale dommageables pour l'environnement, (exemple : les insecticides, produits de jardinage, piles, huiles de moteur usagées, acides...). Certaines catégories peuvent être refusées par les Collectivités, comme les déchets explosifs, qui doivent être traités dans des installations spécifiques. Dans ce rapport, les DDM regroupent les piles, les batteries, les pneus, les huiles alimentaires et de vidange et les Déchets Ménagers Spéciaux (DMS).

Déchets d'emballages : emballages, matériaux d'emballages dont le détenteur, qui sépare l'emballage du produit qu'il contenait, se défait, à l'exclusion des résidus de production d'emballages. EMR = Emballages Ménagers Recyclables.

DEA (Déchets d'Eléments d'Ameublement) : les biens meubles et leurs composants dont la fonction principale est de contribuer à l'aménagement d'un lieu d'habitation, de commerce ou d'accueil du public en offrant une assise, un couchage, du rangement, un plan de pose ou de travail.

Déchets encombrants des ménages (ou encombrants) : déchets occasionnels de l'activité domestique des ménages, valorisables ou non, qui, en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures et sont réceptionnés en déchèterie ou collectés en porte-à-porte.

DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques / D3E) : ils comprennent :

- le Gros Electroménager appelé GEM (froid et hors froid),
- les petits appareils ménagers (PAM),
- le matériel de télévision, Hi-fi, les instruments de musique électrifiés...
- les équipements informatiques et de télécommunication,
- le matériel d'éclairage,
- les instruments de contrôle et de surveillance.

Déchets fermentescibles : déchets composés exclusivement de matière organique biodégradable. Ils sont susceptibles d'être traités par compostage ou méthanisation.

DMA (Déchets Ménagers et Assimilés) : déchets communs non dangereux (par opposition aux déchets dangereux) des ménages ou provenant des entreprises industrielles, des artisans, commerçants, écoles, services publics, hôpitaux, services tertiaires et collectés dans les mêmes conditions. Dans la mesure du possible, séparer les déchets des ménages des autres déchets (entreprises...).

DMS (Déchets Ménagers Spéciaux) : il s'agit des déchets peintures, vernis, colles, graisses, produits phytosanitaires, aérosols, tubes fluorescents et lampes, solvants et hydrocarbures, films radiographiques, acides et bases, produits dangereux divers, bidons et emballages plastiques vides souillés, médicaments, etc... apportés sur les déchèteries par le public ou les services techniques des Collectivités membres d'UNIVALOM.

Déchets municipaux : ensemble des déchets dont l'élimination (au sens donné par les textes législatifs) relève de la compétence des Communes. Parmi les déchets municipaux, on distingue les catégories suivantes : les ordures ménagères, les déchets encombrants des ménages (incluant les déchets verts et les inertes), les déchets dangereux des ménages, les déchets de nettoyage, les déchets de l'assainissement collectif et les déchets verts des Collectivités. Pour chaque catégorie de déchet, le rapport annuel précisera les limites des prestations réalisées par l'EPL et les Communes adhérentes.

DND (Déchets Non Dangereux ou banals) : est non dangereux (ou banal) un déchet qui n'appartient à aucune des catégories suivantes :

- déchets dangereux,
- déchet inerte,
- déchet radioactif.

DNM (appelés aussi DIB) : Déchets Non Ménagers produits par les entreprises, les services communaux et les administrations.

Déchet ultime (au sens de la loi) : « Est ultime un déchet, résultant ou non du traitement d'un déchet, qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de son caractère polluant ou dangereux ». Telle qu'elle est présentée dans le Code de l'Environnement, la définition du déchet ultime se veut avant tout évolutive. Elle est adaptable dans le temps, puisqu'elle varie en fonction de l'avancée des progrès techniques réalisés en matière de traitement des déchets. Elle est aussi adaptable dans l'espace, et s'interprète différemment selon le contexte et la spécificité territoriale.

Déchets verts ou déchets végétaux : résidus végétaux de l'entretien et du renouvellement des espaces verts publics et privés (parcs et jardins, terrains de sports, etc, des Collectivités territoriales, des organismes publics et parapublics, des sociétés privées et des particuliers).

Déchèterie : espace aménagé, gardienné et clôturé. Les déchèteries simplifiées sont intégrées dans la mesure où elles répondent à la définition ci-dessus. Les flux des dépôts relais et des caissons mobiles sont inclus dans les tonnages réceptionnés en déchèterie.

NB : Les flux d'encombrants collectés au porte-à-porte et regroupés en déchèterie ne doivent pas être comptés deux fois.

Dépôt sauvage : Abandon de déchets sur un site non autorisé et non approprié. Ces dépôts sont composés de déchets de toutes sortes. Ils se distinguent des décharges brutes, qui sont des installations non autorisées faisant l'objet d'apports réguliers de déchets (encombrants, déchets verts...).

Elimination : dans la loi de 1975, l'élimination regroupe l'ensemble des opérations de collecte, transport, tri, traitement et enfouissement technique des déchets, soit toute la gestion des déchets.

EMR : Emballages Ménagers Recyclables.

FFOM (Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères) : elle comprend la fraction putrescible des OM (déchets de cuisine et la part des déchets verts des ménages jetés avec les ordures dans la poubelle) et éventuellement les papiers-cartons et le bois.

Gravats propres (ou inertes) : déchets qui ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique. Les déchets inertes ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune réaction physique ou chimique, ne sont pas biodégradables et n'ont aucun effet dommageable sur d'autres matières avec lesquelles ils entrent en contact, d'une manière susceptible d'entraîner une pollution de l'environnement ou de nuire à la santé humaine (cf. arrêté du 15 mars 2006).

Seuls les gravats propres utilisés en couverture d'ISDND et travaux, installations et aménagements soumis à permis d'aménager sont considérés comme valorisables.

Gravats sales : gravats contenant des déchets indésirables non inertes, stockés en ISDND (non valorisables).

Habitat vertical (taux d') : nombre de logements affectés à l'habitation principale et compris dans des immeubles de 10 logements et plus, sur le nombre total de logements du territoire (définition Eco-Emballages).

ISD (Installation de Stockage des Déchets) : lieu de stockage permanent des déchets, appelé auparavant CET ou Centre de Stockage de Déchets Ultimes (CSDU), ou décharge contrôlée.

On distingue :

- l'ISDD, recevant des déchets dangereux,
- l'ISDND, recevant les déchets ménagers et assimilés non dangereux,
- l'ISDI, recevant les inertes (ou gravats propres).

Mâchefers : résidus minéraux résultant de l'incinération des déchets et sortant du four. Ils peuvent être valorisés, essentiellement en infrastructure routière, ou stockés en ISDND. Le poids des mâchefers, déterminé après extraction des métaux, est exprimé en poids brut (ou frais) et en poids sec (matière sèche).

Ordures Ménagères et Assimilés (OMA) : déchets « de tous les jours » issus de l'activité domestique des ménages. Elles comprennent les ordures ménagères résiduelles (ci-dessous) et les collectes sélectives (verre, journaux

Annexe 17

magazines, emballages, matières fermentescibles...), mais ne comprennent pas les encombrants.

Ordures Ménagères au sens usuel ou Ordures Ménagères Résiduelles (OMr) appelées aussi OM grises : les ordures ménagères « en mélange » sont ainsi dénommées lorsqu'elles sont diminuées des matériaux recyclables ou des matières fermentescibles pris en compte par les collectes sélectives. Elles sont constituées de déchets en mélange et traitées en UIOM, CVE, CVO, centre de tri-compostage ou en ISDND.

Prévention : les actions de prévention portent sur les étapes en amont du cycle de vie du produit avant la prise en charge du déchet par la Collectivité ou un opérateur, depuis l'extraction de la matière première jusqu'à la réutilisation ou le réemploi :

- la réduction à la source porte sur les actions menées par les entreprises, avant que le produit ne soit consommé, depuis l'extraction de la matière première jusqu'à la distribution,
- les flux évités incluent les déchets qui ne sont pas remis à la collecte du fait d'actions de gestion domestique (compostage à domicile, achat éco-responsable, modification du comportement des usagers, ...) : c'est ce flux que l'on cherchera à approcher dans les rapports annuels.

$$\text{Impact prévention (en kg/hab.an)} = \frac{(\text{tonnage OM (OMr + collectes sélectives) de l'année n})}{\text{Population année n} - (\text{tonnage OM année n-1}) / \text{population année n} - 1}$$

- les flux détournés comprennent la réutilisation et le réemploi.

Récupération : opération qui consiste à collecter et/ou trier des déchets en vue d'une valorisation des biens et matières les constituant.

Réemploi : opération par laquelle un bien usagé conçu et fabriqué pour un usage particulier est utilisé pour le même usage ou un usage différent.

Refus de tri ou de compostage : indésirables écartés lors du tri des recyclables secs et des DIB ou lors du compostage de déchets organiques. Le taux de refus s'exprime de la façon suivante : quantité d'indésirables destinée au traitement / quantité totale de déchets triés ou admis sur l'unité de compostage

REFIOM (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères) : résidus issus du dépoussiérage et du traitement des fumées des incinérateurs.

REP (Responsabilité Elargie du Producteur) : démarches et dispositifs qui restaurent la responsabilité du producteur des produits manufacturés pour ce qui concerne la gestion des déchets. Le principe est de rendre le producteur initial solidairement, responsable des effets de la vie (et de la mort) de son produit.

Recyclerie : établissement ayant pour objectif principal de favoriser le réemploi ou la réutilisation de certains matériaux considérés comme des déchets.

Réutilisation : opération par laquelle un bien de caractéristiques définies à cette fin est utilisé à nouveau sans transformation un certain nombre de fois pour un usage identique à celui pour lequel il a été conçu (cas des bouteilles en verre récupérées entières).

Ripeur : personnel de collecte des déchets au porte à porte assurant le chargement des bennes de collecte.

SMED : Syndicat Mixte pour l'Élimination des Déchets du Moyen Pays.

Syndicat mixte : le Syndicat mixte est un type de structure de coopération intercommunale qui existe en France, créé par le décret-loi du 31 octobre 1935, afin de permettre à des Collectivités de s'associer entre elles ou avec des établissements publics.

On parle de Syndicat mixte car la structure associe des Collectivités de natures différentes, des Communes et une communauté d'agglomération ou un département, par exemple, ou encore un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) comme un centre intercommunal d'action sociale (CIAS).

- Syndicat mixte fermé : L 5711-1 CGCT, Communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale exclusivement.

- Syndicat mixte ouvert : L 5721-2 CGCT, Collectivités territoriales et leurs groupements + autres personnes morales de droit public : chambre consulaire, autres établissements publics.

Taux de valorisation des déchets : la valorisation des déchets recouvre :

- le réemploi ou la réutilisation (voir définition),
- la valorisation matière et la valorisation organique (voir définition),
- la valorisation énergétique (voir définition).

Le taux de valorisation des ordures ménagères ou des apports en déchèteries est calculé de la façon suivante :

$$\text{Taux de valorisation (en \%)} = \frac{\text{tonnage réellement valorisé / tonnage collecté}}{\text{ou reçu en déchèterie.}}$$

Le tonnage valorisé inclut toutes les formes de valorisation (voir ci-dessus), y compris la valorisation des inertes (couverture d'ISDND et travaux, installations et aménagements soumis à permis d'aménager).

NB : bien séparer d'une part le taux de valorisation, et d'autre part le taux de collecte en vue d'une valorisation, qui inclut les refus de tri (uniquement la fraction non valorisée).

TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) :

taxe prélevée par la Collectivité auprès des ménages, calculée en fonction de la surface bâtie et non en fonction du service rendu de ramassage des ordures ménagères.

Traitement : ensemble de procédés visant à transformer les déchets pour notamment en réduire dans des conditions contrôlées le potentiel polluant initial, et la quantité ou le volume, et le cas échéant assurer leur recyclage ou leur valorisation. Le stockage en ISDND est considéré comme un mode de traitement.

UNIVALOM : Syndicat Mixte pour la Valorisation des Déchets Ménagers (nouveau sigle du SIDOM par arrêté préfectoral du 17 décembre 2009).

UVE : Unité de Valorisation énergétique, voir Centre de Valorisation énergétique (CVE).

Valorisation énergétique : récupération de la chaleur émise lors de l'incinération, lors d'un autre traitement thermique ou lors d'une stabilisation biologique (stockage ou méthanisation), et valorisation de celle-ci pour des applications directes ou pour produire de l'électricité. L'énergie produite est exprimée en MWh utilisés en autoconsommation, MWh vendus sous forme de chaleur et/ou d'électricité et MWh dissipés.

Tonnage valorisé sous forme d'énergie = tonnage incinéré - REFIOM et mâchefers

Valorisation matière : opération visant à introduire aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins les matériaux provenant de déchets dans un cycle de production en remplacement total ou partiel d'une matière première vierge.

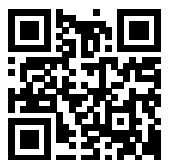
Tonnage valorisé = tonnage entrant en centre de tri - refus non valorisés

Valorisation organique : opération visant à transformer la fraction fermentescible des déchets en compost. La valorisation organique est définie sur la base des tonnages de matières organiques entrants en centre de traitement biologique (et non sur les tonnages de compost).

Tonnage valorisé = tonnage entrant - refus de compostage



Syndicat Mixte Pour La Valorisation des Déchets Ménagers
UNIVALOM - UVE - route de Grasse - CS 50063 - 06 602 ANTIBES
Tél : 04 93 65 48 07 - Fax : 04 93 95 81 78
www.univalom.fr - contact@univalom.fr



www.univalom.fr